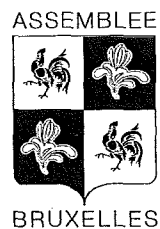


Assemblée de la Commission communautaire française



15 mai 1996

SESSION ORDINAIRE 1995-1996

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET RÉPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

(Art. 70, alinéas 2 et 4 du Règlement)

Le président du Collège, chargé du budget, des relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des relations internationales, monsieur Hervé Hasquin*Apport de subsides de la Communauté européenne (M. de Lobkowicz) 5***Le membre du Collège, chargé de l'aide aux personnes, monsieur Charles Picqué***Fonds de cohabitation et d'intégration, questionnaire aux associations (M. Drouart) 6**Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations (Mme Fraiteur) 6***Le membre du Collège, chargé de la culture, du tourisme et du sport, monsieur Didier Gosuin***Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations (Mme Fraiteur)..... 7***Le membre du Collège chargé de la santé, de la reconversion et du recyclage professionnels, de l'enseignement, de la promotion sociale, du transport scolaire et de la fonction publique, monsieur Eric Tomas***Revues éditées par la Commission communautaire française (M. de Lobkowicz) 8**Aide financière aux publications et périodiques (M. de Lobkowicz) 8**Apport de subsides de la Communauté européenne (M. de Lobkowicz) 8**Travaux de rénovation des bâtiments scolaires (M. Drouart) 8**Nombre d'élèves de l'ancien réseau d'enseignement provincial (M. Drouart)..... 8**Subventions de fonctionnement aux établissements de l'ancien réseau provincial (M. Drouart) 9**Restructuration de l'administration de la Commission communautaire française (M. Grimberghs)..... 9**Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations (Mme Fraiteur)..... 9**Avantages sociaux accordés aux élèves des institutions héritées de la Province du Brabant (M. Drouart)..... 10*

II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

(Art. 70, alinéas 2 et 4 du Règlement)

Le président du Collège, chargé du budget, des relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des relations internationales, monsieur Hervé Hasquin

<i>Revues éditées par la Commission communautaire française (M. de Lobkowicz)</i>	11
<i>Asbl dépendant de la Commission communautaire française (M. de Lobkowicz)</i>	11
<i>Aide financière aux publications et aux périodiques (M. de Lobkowicz)</i>	11
<i>Localisation de l'administration de la Commission communautaire française et vente du bâtiment de la rue Ducale (Mme Nagy)</i>	12
<i>Diffusion de Télé-Bruxelles vers la périphérie (Mme Huytebroeck)</i>	12
<i>Immeubles abritant l'administration de la Commission communautaire française (M. Lemaire)</i>	13
<i>Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations (Mme Fraiteur)</i>	14

Le membre du Collège, chargé de l'aide aux personnes, monsieur Charles Picqué

<i>Infrastructures sociales – subsides (M. Draps)</i>	16
<i>Revues éditées par la Commission communautaire française (M. de Lobkowicz)</i>	18
<i>Aide financière aux publications et périodiques (M. de Lobkowicz)</i>	18
<i>Cabinet ministériel – composition (M. de Lobkowicz)</i>	20
<i>Apport de subsides de la Communauté européenne (M. de Lobkowicz)</i>	20
<i>Fonds de cohabitation et d'intégration (M. Drouart)</i>	20
<i>Politique communale de «Cohabitation-Intégration» : études d'évaluation (M. Grimberghs)</i>	31
<i>Demande d'agrément au fonds de soins médico-pédagogiques – AR n° 81 (M. Grimberghs)</i>	32
<i>Situation de propriété et d'occupation de l'immeuble situé au 14, rue du Meiboom (Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées) (M. Grimberghs)</i>	33

Le membre du Collège, chargé de la culture, du tourisme et du sport, Monsieur Didier Gosuin

<i>Subsides aux centres culturels bruxellois (M. de Lobkowicz)</i>	35
<i>Revues éditées par la Commission communautaire française (M. de Lobkowicz)</i>	35
<i>Conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles (M. de Lobkowicz)</i>	35
<i>Librairie «Quartiers Latins» (M. de Lobkowicz)</i>	45
<i>Maison de la Francité (M. de Lobkowicz)</i>	46
<i>Aide financière aux publications et périodiques (M. de Lobkowicz)</i>	47
<i>Apport de subsides de la Communauté européenne (M. de Lobkowicz)</i>	49
<i>Conseil bruxellois des musées (Mme Persoons)</i>	49
<i>Aide apportée au secteur de la petite enfance (Mme Huytebroeck)</i>	55

<i>Subsides de la Commission communautaire française à l'extrême gauche (M. de Lobkowicz) ..</i>	55
<i>Appel aux projets artistiques et culturels dans les écoles bruxelloises (M. Drouart).....</i>	56
<i>Projets novateurs de type culturel et artistique en milieu scolaire (Mme Persoons).....</i>	56

Le membre du Collège chargé de la santé, de la reconversion et du recyclage professionnels, de l'enseignement, de la promotion sociale, du transport scolaire et de la fonction publique, Monsieur Eric Tomas

<i>Domiciliation des élèves des établissements scolaires dans la Commission communautaire est pouvoir organisateur (Mme Stengers)</i>	67
<i>Bâtiments scolaires transférées à la société publique d'administration des bâtiments scolaires (M. Grimberghs).....</i>	68
<i>Subventions pour les lieux d'accompagnement psycho-social de la petite enfance (Mme Huytebroeck).....</i>	69
<i>Encadrement pédagogique dans les établissements scolaires secondaires soumis à la fusion (M. Drouart).....</i>	70
<i>Plan d'accompagnement des chômeurs (Mme Huytebroeck).....</i>	70
<i>Droit de recours des associations de formation professionnelle (Mme Huytebroeck).....</i>	70
<i>Recrutement de nouveaux agents (Mme Nagy).....</i>	71
<i>Politiques de prévention et de traitement du sida (M. Drouart).....</i>	71
<i>Conférence organisée par la «Liaison Antiprohibitionniste» (M. de Lobkowicz).....</i>	72
<i>Subventions pour des activités para-scolaires (M. Grimberghs).....</i>	72
<i>Colloque du 9 février 1996 sur le thème Pédagogie de la réussite (M. de Patoul).....</i>	73
<i>Abonnements MTB mis à la disposition des fonctionnaires transférés de la Province (M. Cornelissen).....</i>	74

Le membre du Collège chargé de la formation professionnelle et permanente des classes moyennes, Monsieur Eric André

<i>Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations (Mme Fraiteur)</i>	75
---	----

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DU BUDGET, DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA RÉGION WALLONNE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR HERVÉ HASQUIN

Question n° 20 de M. de Lobkowicz du 21 novembre 1995.

Apport de subsides de la Communauté européenne.

Pour la plupart des matières gérées par les membres des Collèges des Commissions communautaires, il est possible d'avoir recours – sous certaines conditions – à des subsides spécifiques de Fonds et de Programmes de la Communauté européenne.

Je souhaiterais que Monsieur le Ministre me donne les renseignements suivants :

1. A quels Fonds et Programmes européens avez-vous eu recours en vue d'une subvention éventuelle en 1995? Pourriez-vous mentionner, par Fonds et/ou Programme, quelle est l'initiative ou le projet qui a été introduit et quel est le montant du subside demandé?
2. Quels sont les Fonds et/ou Programmes européens qui ont subsidié des initiatives ou projets bruxellois en 1994?

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'AIDE AUX PERSONNES,
MONSIEUR CHARLES PICQUÉ

Question n° 28 de M. Drouart du 29 novembre 1995.

Fonds de cohabitation et d'intégration, questionnaire aux associations.

Les associations qui étaient subsidiées ou qui désiraient l'être dans le cadre du fonds de cohabitation et d'intégration ont reçu en février 1995 un questionnaire assez long à compléter.

Plusieurs membres de ces associations s'interrogent sur la finalité d'un tel questionnaire. Certains ont ressenti l'obligation de remplir ce dernier comme condition à l'obtention éventuelle de subsides.

Il semblerait que ce questionnaire serait destiné à réaliser une étude sur ce fonds.

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir les réponses aux questions suivantes :

1. Y avait-il obligation de remplir ce questionnaire pour l'obtention de subsides? Dans l'affirmative, quelle est la motivation de cette démarche?
2. Est-il exact que ces questionnaires sont destinés à une étude? Dans l'affirmative, qui en est chargé et quel est le coût de cette étude? Y a-t-il un comité d'accompagnement?
3. Les principaux intéressés, notamment les associations subsidiées, pourront-ils recevoir les conclusions de cette étude?

Question n° 47 de Mme Fraiteur du 20 février 1996.

Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations.

Un certain nombre d'agents de l'Administration de la Commission communautaire française ont l'occasion de participer à des colloques ou manifestations diverses, notamment à l'étranger.

Ces déplacements sont mis à charge du budget de la Commission communautaire française dans le cadre, je suppose, de chacune des divisions organiques concernées.

S'il paraît légitime et positif de permettre aux fonctionnaires de notre commission de prendre part à ces colloques, il est cependant tout aussi légitime de s'interroger sur le retour de cette participation, outre l'image promotionnelle de la Commission communautaire française et l'intérêt personnel du participant bien entendu.

Je m'interroge donc sur les critères qui prévalent quant au choix des colloques ou autres manifestations donnant lieu à une présence de l'administration?

D'autre part, chaque participant est-il tenu de rédiger un rapport relatant le contenu du colloque?

Ne serait-il pas opportun de prévoir une communication du Conseil consultatif, voire dans certains cas à notre Assemblée (par exemple via les commissions concernées), des éléments d'information émanant de ces diverses participations?

Enfin, les membres du Collège peuvent-ils me préciser – pour l'année 1995 et de manière synthétique – la liste de ces participations, leur nature et leur coût, si possible par divisions budgétaires?

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 47 de Mme Fraiteur du 20 février 1996.

Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations.

Un certain nombre d'agents de l'Administration de la Commission communautaire française ont l'occasion de participer à des colloques ou manifestations diverses, notamment à l'étranger.

Ces déplacements sont mis à charge du budget de la Commission communautaire française dans le cadre, je suppose, de chacune des divisions organiques concernées.

S'il paraît légitime et positif de permettre aux fonctionnaires de notre commission de prendre part à ces colloques, il est cependant tout aussi légitime de s'interroger sur le retour de cette participation, outre l'image promotionnelle de la Commission communautaire française et l'intérêt personnel du participant bien entendu.

Je m'interroge donc sur les critères qui prévalent quant au choix des colloques ou autres manifestations donnant lieu à une présence de l'administration?

D'autre part, chaque participant est-il tenu de rédiger un rapport relatant le contenu du colloque?

Ne serait-il pas opportun de prévoir une communication du Conseil consultatif, voire dans certains cas à notre Assemblée (par exemple via les commissions concernées), des éléments d'information émanant de ces diverses participations?

Enfin, les membres du Collège peuvent-ils me préciser – pour l'année 1995 et de manière synthétique – la liste de ces participations, leur nature et leur coût, si possible par divisions budgétaires?

LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA RECONVERSION ET
DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA PROMOTION SOCIALE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
MONSIEUR ERIC TOMAS

Question n° 8 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Revue éditée par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française édite un certain nombre de revues.

J'aimerais connaître la liste de ces revues, leurs tirages respectifs, le nombre d'abonnés, le nombre d'exemplaires vendus au numéro et enfin, en conséquence, le nombre d'exemplaires expédiés gratuitement.

A combien s'élève l'apport de la publicité?

Quel est le coût annuel total de ces publications?

Question n° 12 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1996.

Aide financière aux publications et périodiques.

Monsieur le Ministre aurait-il l'obligeance de me communiquer, pour les matières qui relèvent de sa compétence, la liste des publications et périodiques qui sont édités grâce à l'aide du Collège de la Commission communautaire française ou de votre Cabinet, la liste et les adresses des associations liées à ces publications et la somme annuelle de cette aide?

Question n° 23 de M. de Lobkowicz du 21 novembre 1995.

Apport de subsides de la Communauté européenne.

Pour la plupart des matières gérées par les membres des Collèges des Commissions communautaires, il est possible d'avoir recours – sous certaines conditions – à des subsides spécifiques de Fonds et de Programmes de la Communauté européenne.

Je souhaiterais que monsieur le Ministre me donne les renseignements suivants :

1. A quels Fonds et Programmes européens avez-vous eu recours en vue d'une subvention éventuelle en 1995? Pourriez-vous mentionner, par Fonds et/ou Programme, quel est l'initiative ou le projet qui a été introduit et quel est le montant du subside demandé?
2. Quels sont les Fonds et/ou Programmes européens qui ont subsidié des initiatives ou projets bruxellois en 1994?

Question n° 26 de M. Drouart du 29 novembre 1995.

Travaux de rénovation des bâtiments scolaires.

Suite à l'état des lieux des bâtiments de l'enseignement francophone bruxellois, l'Exécutif de la Commission communautaire française a décidé de procéder à divers travaux de rénovation.

Monsieur le Ministre pourrait-il me transmettre la liste des travaux à entreprendre, en précisant leur nature et leur montant par établissement scolaire. Quels sont les chantiers les plus urgents? Selon quel critères?

Un plan pluriannuel a-t-il été établi? Dans l'affirmative, je souhaiterais être informé de son contenu.

La procédure pour le choix des entrepreneurs des travaux est-elle établie? Des travaux en régie seront-ils possibles? Des appels d'offre à des entreprises privées seront-ils lancés? Vers quelles sociétés et pour quel type de marché?

Etant donné que plusieurs sites sont détenus en copropriété avec la Commission communautaire flamande, où en sont les négociations avec la VGC?

Question n° 30 de M. Drouart du 8 décembre 1995

Nombre d'élèves de l'ancien réseau d'enseignement provincial.

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir le nombre d'élèves et d'étudiants francophones ins-

crits au premier octobre 1995 dans nos établissements scolaires? Il me plairait d'obtenir ces données par établissement scolaire et par type d'enseignement (secondaire, supérieur de type court et long).

La répartition des moyens financiers définie à partir de la loi du 16 juillet 1993 sera fonction de la part d'élèves francophones par rapport à l'ensemble des élèves de l'ancien réseau provincial. Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir pour l'année scolaire 1995/96 la part de ces élèves francophones?

Question n° 31 de M. Drouart du 8 décembre 1995.

Subventions de fonctionnement aux établissements de l'ancien réseau provincial.

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir, par établissement dont il a la charge (établissements Commission communautaire française), les montants des subventions de fonctionnement versées par la Communauté française.

Pourrait-il également me fournir le montant des dépenses de ces établissements et la prise en charge financière du solde par notre Commission communautaire française en distinguant les frais de personnel et les frais de fonctionnement?

Question n° 33 de M. Grimberghs du 9 janvier 1996.

Restructuration de l'administration de la Commission communautaire française.

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer où en est la restructuration de l'administration de la Commission communautaire française?

A qui a-t-on confié le soin de préparer cette restructuration? Quelles sont les conclusions de l'audit réalisé à ce jour?

Le Collège entend-il suivre les dites conclusions ou s'en écarter? Si tel était le cas, pour quel motif?

On annonce que cette administration qui est aujourd'hui dirigée par un fonctionnaire qui porte le titre d'administrateur général serait demain coiffée d'un secrétaire général! Le Ministre peut-il confirmer cette information?

Dans le cas où le Collège choisirait cette formule, qu'en sera-t-il du grade d'administrateur général?

Combien de fonctionnaires généraux sont proposés dans l'audit? Quelle est aujourd'hui la proportion de fonctionnaires des rangs 10 à 13 et des rangs 14 à 17?

Quand le Ministre pense-t-il que la restructuration pourra être menée à son terme?

Question n° 47 de Mme Fraiteur du 20 février 1996.

Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations.

Un certain nombre d'agents de l'Administration de la Commission communautaire française ont l'occasion de participer à des colloques ou manifestations diverses, notamment à l'étranger.

Ces déplacements sont mis à charge du budget de la Commission communautaire française dans le cadre, je suppose, de chacune des divisions organiques concernées.

S'il paraît légitime et positif de permettre aux fonctionnaires de notre commission de prendre part à ces colloques, il est cependant tout aussi légitime de s'interroger sur le retour de cette participation, outre l'image promotionnelle de la Commission communautaire française et l'intérêt personnel du participant bien entendu.

Je m'interroge donc sur les critères qui prévalent quant au choix des colloques ou autres manifestations donnant lieu à une présence de l'administration?

D'autre part, chaque participant est-il tenu de rédiger un rapport relatant le contenu du colloque?

Ne serait-il pas opportun de prévoir une communication du Conseil consultatif, voire dans certains cas à notre Assemblée (par exemple via les commissions concernées), des éléments d'information émanant de ces diverses participations?

Enfin, les membres du Collège peuvent-ils me préciser – pour l'année 1995 et de manière synthétique – la liste de ces participations, leur nature et leur coût, si possible par divisions budgétaires?

Question n° 49 de M. Drouart du 15 février 1996.

Avantages sociaux accordés aux élèves des institutions scolaires héritées de la Province du Brabant.

En 1959, le législateur adopte le Pacte scolaire afin d'accorder aux parents le libre choix du réseau pour leurs enfants. Les communes et provinces sont depuis contraintes d'allouer, en vertu du principe qu'un enfant égale un enfant, les mêmes avantages sociaux aux élèves fréquentant les différents réseaux d'enseignement. On entend par avantages sociaux les diverses garderies, accès à la piscine ou excursions, classes de plein air ou de neige,...

La presse vient de se faire l'écho d'un procès opposant des parents et des comités des écoles primaires catholiques subventionnées, d'une part, et la commune de Hannut, d'autre part, qui n'accordait ses avantages sociaux qu'aux écoles communales. Le jugement a été largement favorable aux plaignants; il constitue un précédent pour toutes les communes et provinces du Royaume et, en tout cas, oblige à rouvrir un débat.

Le Ministre est-il au courant de ce procès et de ses implications? Pense-t-il que des retombées soient possibles pour les établissements scolaires hérités de feu la Province du Brabant?

Par exemple, peut-il estimer les avantages sociaux que perçoivent les élèves fréquentant ces établissements scolaires? Quels espoirs pourraient entretenir des établissements dépendant d'autres réseaux?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DU BUDGET, DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA RÉGION WALLONNE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR HERVÉ HASQUIN

Question n° 8 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Revues éditées par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française édite un certain nombre de revues.

J'aimerais connaître la liste de ces revues, leurs tirages respectifs, le nombre d'abonnés, le nombre d'exemplaires vendus au numéro et enfin, en conséquence, le nombre d'exemplaires expédiés gratuitement.

A combien s'élève l'apport de la publicité?

Quel est le coût annuel total de ces publications?

Réponse : Je signale à l'honorable membre de l'Assemblée que, dans le cadre de mes compétences en matière de Relations internationales, aucune revue n'est éditée par la Commission communautaire française.

Question n° 12 de M. Stéphane de Lobkowicz du 14 novembre 1996.

A.s.b.l. dépendant de la Commission communautaire française.

Monsieur le Ministre peut-il me dire quelles sont les a.s.b.l. dont les statuts prévoient la désignation en son sein de certaines personnes par la Commission communautaire française.

Réponse : Je prie l'honorable membre de trouver ci-après la liste des a.s.b.l. dont les statuts prévoient la désignation en leur sein de certaines personnes par la Commission communautaire française :

1. Les a.s.b.l. structurelles :

- CFC Editions
- Maison de la Francité

2. Les a.s.b.l. au sein desquelles la Commission communautaire française est représentée statutairement :

- La Fonderie
- Cinergie
- Institut supérieur de Pédagogie
- Centre de Formation continue et de Documentation
- Association de gestion du Centre sportif de la Forêt de Soignes
- Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe
- Centre de la Bande dessinée belge
- Centre dramatique pour l'Enfance et la Jeunesse
- Centre d'Hébergement de l'Agglomération de Bruxelles (CHAB)
- Centre d'informatique de la Communauté française pour la Région de Bruxelles
- Centre de Ressources vidéo de Bruxelles
- Halles de Schaerbeek
- Intercommunale culturelle de Bruxelles
- Maison du Spectacle (à la Maison Bellone)
- Centre de Formation permanente dans les milieux d'accueil du jeune enfant (FRAJE)

3. A.s.b.l. au sein de laquelle la Commission communautaire française est représentée au titre de membre fondateur :

- Centre d'Aide technique et de Formation théâtrale (CATFT).

Question n° 13 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1996.

Aide financière aux publications et périodiques.

Monsieur le Ministre aurait-il l'obligeance de me communiquer, pour les matières qui relèvent de sa

compétence, la liste des publications et périodiques qui sont édités grâce à l'aide du Collège de la Commission communautaire française ou de votre Cabinet, la liste et les adresses des associations liées à ces publications et la somme annuelle de cette aide?

Réponse : Je signale à l'honorable membre de l'Assemblée que, dans le cadre de mes compétences en matière de Relations internationales, aucun périodique ou publication n'est édité avec l'aide du Collège de la Commission communautaire française ou de mon Cabinet.

Question n° 14 de Mme Nagy du 17 novembre 1995.

Localisation de l'administration de la Commission communautaire française et de la vente du bâtiment de la rue Ducale.

Dans la plus grande discrétion, la Région a vendu à la Commission communautaire française le bâtiment qu'elle possédait rue Ducale. La Commission communautaire française loge son administration dans un bâtiment loué boulevard de Waterloo. Il me revient que la Commission communautaire française envisage de vendre le bâtiment de la rue Ducale, pourtant remarquablement situé.

L'honorable Ministre peut-il me dire :

1. Qui est le propriétaire du bâtiment loué par l'administration de la Commission communautaire française, boulevard de Waterloo et le montant des loyers et des charges payés?
2. Le nombre de m² occupés
3. La destination qui a été prévue pour le bâtiment de la rue Ducale et qui a justifié l'achat à la Région
4. Le montant de cette transaction
5. Le nombre de m² disponibles rue Ducale.

Réponse :

1. Qui est le propriétaire du bâtiment loué par l'administration de la Commission communau-

taire française, boulevard de Waterloo et le montant des loyers et des charges payés?

Le propriétaire est la société Euréal n.v. dont le siège social est établi Maria-Theresialei 7 - 2018 Antwerpen, qui est représentée par Monsieur L. Spitzer, Administrateur Délégué et Monsieur Kasziner, Administrateur Délégué.

Le loyer annuel total s'élève à 39.194.900 FB. Il est payable par mensualité et par anticipation le dernier jour du mois.

Les charges annuelles se montent à 13.988.068 FB.

2. Le nombre de m² occupés

Il y a 6.948 m² de bureaux et 754 m² d'archives.

3. La destination qui a été prévue pour le bâtiment de la rue Ducale et qui a justifié l'achat à la Région

Le bâtiment de la rue Ducale 59-61 était destiné à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle.

4. Le montant de cette transaction

Il a été racheté en 1994 pour 250 millions.

5. Le nombre de m² disponibles rue Ducale

La superficie de cet immeuble est de 4.140 m² hors sol (les deux niveaux de sous-sol non compris).

Question n° 42 de Mme Huytebroeck du 1^{er} février 1996.

Diffusion de Télé-Bruxelles vers la périphérie.

En novembre 1995, le Ministre a annoncé la future diffusion de Télé-Bruxelles vers la périphérie. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette perspective; cependant, j'aimerais poser quelques questions au Ministre concernant la concrétisation et les modalités de cette diffusion.

1. Avez-vous eu des accords avec Mme Onkelinx, Ministre-Présidente de la Communauté française compétente pour les matières audiovisuelles :

- concernant l'installation d'un émetteur à un endroit adéquat (Tour du Botanique)
 - concernant le maintien d'émissions de Télé-Bruxelles sur le canal de la RTBF le samedi matin
 - concernant des accords avec Télé Com (Brabant wallon) quant aux sujets d'émission et à la publicité?
2. Pouvez-vous me dire comment les personnes de la périphérie pourront capter Télé-Bruxelles (achat d'antenne, prise spéciale),
3. Quel sera le coût de cette diffusion pour le budget de la Commission communautaire française?
4. Le Comité de Concertation Etat-Communautés organisant une procédure de coopération permettant la diffusion sur le câble de l'ensemble des chaînes publiques et privées de nos 2 communautés sur la base de réciprocité a-t-il été réuni et y avez-vous été convié (celui-ci était prévu suite à la résolution prise en mars 1993 à l'unanimité par notre Assemblée et concernait la retransmission des programmes de Télé-Bruxelles dans les communes de la périphérie)?

Réponse : Je souhaite faire remarquer à l'honorable membre que les questions qui me sont posées, relèvent à la fois de la compétence de Télé-Bruxelles pour tout ce qui concerne les aspects techniques, les diverses autorisations liées à la réalisation du projet ou encore les intentions de la chaîne quant à la poursuite de la diffusion de ses émissions sur le canal de la RTBF le samedi matin, et de celle du Collège de la Commission communautaire française.

Ne relèvent de la compétence du Collège que les deuxième et quatrième questions.

2. Le coût exact est sur le point d'être finalisé par les services de Télé-Bruxelles. Le Collège a voté, en décembre 1995, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 8 millions à l'a.s.b.l. Télé-Bruxelles pour couvrir les frais d'installation. Tant ces derniers que les frais annuels de fonctionnement font, à l'heure actuelle, l'objet d'une dernière étude par les services de la chaîne. Par ailleurs, les montants doivent d'abord être communiqués au Collège et recevoir son approbation avant de pouvoir être diffusés.

4. Il n'y avait pas lieu de réunir le Comité de Concertation Etat-Communautés puisque la diffusion des émissions se fera non pas via le câble mais par ondes hertziennes. Au vu du décret du Gouvernement de la Communauté flamande interdisant la diffusion sur le câble flamand de Télé-Bruxelles, de Canal + et de TV5, le Collège a préféré une voie plus rapide, pour laquelle il n'était pas tenu par des démarches ou des négociations.

Question n° 45 de M. Lemaire du 13 février 1996.

Immeubles abritant l'administration de la Commission communautaire française.

Monsieur le Ministre peut-il me préciser la situation de location et d'occupation des immeubles abritant l'Administration de la Commission communautaire française au boulevard de Waterloo?

A combien s'élèvent le loyer et les charges qui incombent aux locataires, et de quel type de bail s'agit-il?

Quelles sont les surfaces occupées et quels travaux d'aménagement ont été effectués ou sont prévus (nature et coût)?

Le Collège envisage-t-il d'autres occupations complémentaires (immeubles voisins ou autres localisations) à terme, compte tenu de la réorganisation de l'Administration à la suite des transferts de personnel et de compétences liées aux accords de la Saint-Michel/Saint-Quentin.

Réponse : Les immeubles appartiennent à la société EUREAL n.v., dont le siège social est établi Maria Theresialei, 7 à 2018 Antwerpen, qui est représentée par Monsieur L. Spitzer, Administrateur délégué et Monsieur Kaszier, Administrateur délégué.

L'immeuble, situé au boulevard de Waterloo 100/103, abrite les services suivants : Administration, CFC Editions, archives, a.s.b.l. Fraje, a.s.b.l. Babel 2000, a.s.b.l. Cinergie, ISPB.

Le bail a été conclu pour une durée de 9 années consécutives, ayant pris cours le 1^{er} juillet 1994 pour finir de plein droit le 30 juin 2003 à minuit.

Chacune des parties aura la faculté de renoncer au contrat à l'expiration de la sixième année, moyennant un préavis notifié par lettre recommandée à la poste, adressée à l'autre partie, six mois au moins avant la sixième année.

Le loyer annuel total s'élève à 39.698.400 FB. Il est payable par mensualité et par anticipation le dernier jour du mois.

Les charges annuelles se montent à 13.988.038 FB.

Il y a 6.948 m² de bureaux et 754 m² d'archives.

Lors de l'installation de l'administration de la Commission communautaire française au boulevard de Waterloo, des travaux ont été entrepris en ce qui concerne le câblage pour la centrale téléphonique, le câblage pour le réseau informatique, les cloisons mobiles et les cloisons fixes. Montant : 4.712.862 FB.

Le Collège envisage de réunir tous les services de la Commission communautaire française au sein d'un même immeuble et prospecte dans ce sens.

Question n° 47 de Mme Fraiteur du 20 février 1996.

Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations.

Un certain nombre d'agents de l'Administration de la Commission communautaire française ont l'occasion de participer à des colloques ou manifestations diverses, notamment à l'étranger.

Ces déplacements sont mis à charge du budget de la Commission communautaire française dans le cadre, je suppose, de chacune des divisions organiques concernées.

S'il paraît légitime et positif de permettre aux fonctionnaires de notre commission de prendre part à ces colloques, il est cependant tout aussi légitime de s'interroger sur le retour de cette participation, outre l'image promotionnelle de la Commission communautaire française et l'intérêt personnel du participant bien entendu.

Je m'interroge donc sur les critères qui prévalent quant au choix des colloques ou autres manifestations donnant lieu à une présence de l'administration?

D'autre part, chaque participant est-il tenu de rédiger un rapport relatant le contenu du colloque?

Ne serait-il pas opportun de prévoir une communication du Conseil consultatif, voire dans certains cas à notre Assemblée (par exemple via les commissions concernées), des éléments d'information émanant de ces diverses participations?

Enfin, les membres du Collège peuvent-ils me préciser – pour l'année 1995 et de manière synthétique – la liste de ces participations, leur nature et leur coût, si possible par divisions budgétaires?

Réponse :

1. Critères qui prévalent au choix des colloques ou autres manifestations donnant lieu à une présence de l'Administration

Depuis le transfert des matières de la Communauté française à la Commission communautaire française, cette dernière est invitée à participer aux travaux (Comité d'experts, colloques et autres) des organisations internationales (Conseil de l'Europe, ONU). Certaines présences sont sollicitées par le secteur lui-même qui souhaite que des fonctionnaires soient présents comme personnes ressources. Dans d'autres cas, les fonctionnaires y participent parce que l'événement met en présence des experts internationaux sur une problématique qui est d'actualité pour la Commission communautaire française (préparation d'un nouveau décret, évaluation des activités d'un secteur, nouvelles pistes de travail, etc.).

Critères :

- Opportunité d'une présence internationale de la Commission communautaire française comme entité fédérée
- Pertinence du sujet abordé en tenant compte de son actualité en Région de Bruxelles-Capitale
- Valorisation des politiques mises en oeuvre par la Commission communautaire française sur le plan international

- Expertise de l'Administration dans des secteurs déterminés
- Effet multiplicateur de la présence à l'événement international.

2. Rapport de la mission

Tout fonctionnaire est tenu de rentrer un rapport. Celui-ci est envoyé, pour information, au membre du Collège sectoriellement compétent et au membre du Collège chargé des relations internationales.

3. Communication au Conseil consultatif et à l'Assemblée

A la demande du membre du Collège sectoriellement compétent, des éléments d'information pourraient être transmis au Conseil consultatif et/ou aux commissions de l'Assemblée.

4. Liste des participations en 1995

Bénéficiaire	Objet de la mission	Frais de mission budgétaire	Division
M. Cl. Pulings et P. Pereira	Conférence mondiale des villes, administrations locales et partenaires du secteur privé sur la famille – Salt Lake City – 16-19 mars 1995	122.870 F	30.00.12.01
A. de Gouy et D. L'Host	Sommet mondial sur le développement social – Copenhague – 6-12 mars 1995	196.774 F	30.00.12.01
M. Cl. Pulings	Conseil de l'Europe – Première réunion du Comité d'experts sur les conséquences sociales du changement des structures de travail	17.754 F	30.00.12.01
M. Cl. Pulings	Conseil de l'Europe – Treizième réunion du CDPS	36.525 F	30.00.12.01
M. Cl. Pulings	Conférence mondiale des femmes à Pékin – Chine – 4-15 septembre 1995	147.728 F	30.00.12.01
Th. Lahaye	Septième colloque du réseau québécois des Villes et Villages en santé «Agir pour réduire les inégalités : une responsabilité à partager» – Québec – 18-21 octobre 1995	51.664 F	30.00.12.01
M. P. Vivier	Congrès de l'Union professionnelle des Agences de voyage – Punta Cana – 2-9 décembre 1995	29.900 F	30.00.12.01
M. Cl. Pulings	Conseil de l'Europe – Deuxième réunion du Comité d'experts sur la promotion de la mise en oeuvre d'instruments standards EM-PIN	24.011 F	30.00.12.01
M. Cl. Pulings	Conseil de l'Europe – Deuxième réunion du Comité d'experts sur la promotion de la cohésion sociale via les politiques d'emploi EM-PE	24.011 F	30.00.12.01
A. de Gouy	Conseil de l'Europe – Treizième réunion du CDMG	30.265 F	30.00.12.01
P. Delcarte, A. Dubus M. Laurant	Conférence internationale «Les centres communautaires de santé : au centre des réformes des systèmes de santé» – Montréal – 3-6 décembre 1995	589.284 F	30.00.12.01
K. Zian	Rencontre européenne sur le thème «Le droit à la formation et contre les discriminations dans l'accès à la formation et à l'emploi du public migrant et des bas niveaux de qualification»	17.915 F	30.00.12.01

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'AIDE AUX PERSONNES,
MONSIEUR CHARLES PICQUÉ

Question n° 6 de M. Draps du 13 novembre 1996.

Infrastructures sociales – subsides.

Les subsides accordés à la construction de maisons de repos pour personnes âgées sont alloués dans les limites des crédits prévus au programme 5 (Infrastructures sociales) de la division 22 (Aide aux personnes) du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1995.

Or, ces crédits ne seraient pas alloués à des maisons de repos pour personnes âgées.

Je souhaiterais savoir à quoi ces crédits ont servi jusqu'à présent.

Quels sont les projets qui ont fait l'objet de promesses de subsides dans ce cadre et quel est le solde actuel de ce poste budgétaire?

Réponse :

- Le programme 5 de la division 22 du budget général des dépenses pour l'année 1995 concerne en effet les infrastructures sociales.
- Le programme justificatif de ce budget indique que celui-ci «couvre les subventions d'infrastructures du secteur social (crèches privées et publiques et instituts médico-pédagogiques agréés par la Commission communautaire française».
- Il est à remarquer que – les maisons de repos publiques relèvent fort probablement toutes de la Commission communautaire commune et dépendent dès lors de celle-ci pour leurs investissements;
- les maisons de repos privées pour bénéficier d'une subvention à l'investissement doivent avoir la forme juridique d'une a.s.b.l.

- D'éventuelles subventions à l'investissement en maisons de repos devraient être imputées :
 - sur l'article 52.01 pour les maisons de repos privées;
 - sur l'article 63.21 pour les maisons de repos publiques
- Aux termes de la législation régissant l'octroi de telles subventions et les procédures à suivre, aucune demande concernant une maison de repos n'a pu aboutir à un engagement en 1995.

En effet, seule une demande d'accord de principe à la subvention de la construction d'une maison de repos a été introduite auprès de l'Administration cette année (aucune demande n'ayant été introduite en 1994). Ce dossier est à l'instruction.

- Il importe de noter que lorsque ce dossier arrivera au stade de la promesse ferme, s'il échet, la subvention à laquelle il donnerait lieu serait de l'ordre de 170.000.000 FB.

Ce montant est à mettre en rapport avec les crédits budgétaires existants.

- L'honorable membre trouvera en annexe 1 la liste des promesses fermes de subventions ayant fait l'objet d'un engagement à la date du 4 décembre 1995 sur les crédits de l'article 52.01 infrastructures sociales (secteur privé) et en annexe 2 pour l'article 63.21 infrastructures sociales (secteur public).
- Le solde disponible en crédits d'engagement à la date du 4 décembre s'élève à :
 - 15.761.000 FB pour l'article 52.01
 - 16.763.000 FB pour l'article 63.21
- Un nombre important d'engagements sont susceptibles d'être pris à charge de ces deux articles avant la fin de l'année.

Situation des engagements et des ordonnancements
transmis à la signature du Ministre au 04 décembre 1995

Budget budgétaire	Objet engagement.	Montant engagement.	Date
22.5.0.52.01	CPR308 - «Les heureux bébés» - 1060 Ixelles Lot escaliers de secours	183.000	09/05/95
	CPR309 - «Sainte Gertrude» - 1040 Etterbeek Lot 1 toiture - EA 3 et 4		
	- Compte final	559.000	12/04/95
	Lot 3 facade -		
	- Compte final	664.000	05/05/95
	Lot 4 préaux -		
	- Compte final	112.000	12/04/95
	Lot 5 peinture -		
	- Compte final	75.000	05/05/95
	Lot électricité - Compte final	8.000	16/03/95
	CPR310 - «Institut de l'annonciation» - 1030 Bruxelles Barrière de sécurité	54.000	16/11/95
	Hh103 - «A.s.b.l. facère» - 1070 Anderlecht Lot 4 chauffage - Compte final	559.000	05/05/95
	Lot 5 électricité décompte	1.744.000	14/11/95
	Lot 6 ascenseur décompte	1.598.000	14/11/95
	Lot 7 parachèvements décompte	972.000	14/11/95
	Hh105 - «War memorial» - 1040 Etterbeek Lot 2 menuiserie extérieure	1.376.000	05/05/95
	Lot 4 chauffage	880.000	18/10/95
	Lot 5 sanitaires	841.000	18/10/95
	Lot 6 électricité	1.105.000	16/11/95
	Lot 7 ascenseur	401.000	18/10/95
	Hh107 - «Hama II» - 1060 Bruxelles Ascenseur	1.036.000	16/11/95
	Pn402 - Pouponnière «La Flèche» - 1210 Bruxelles Travaux aménagement des 4 et 6me étages	2.032.000	12/10/95
Total		14.239.000	
22.5.0.63.21	Hh117 - «IMP les Cailloux» - 1180 Uccle Installation du chauffage des combles	123.000	05/05/95
	Mise en conformité de l'installation électrique	45.000	05/05/95
	Chaudière et bruleur	69.000	05/05/95
Total		237.000	

Question n° 8 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Revue éditée par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française édite un certain nombre de revues.

J'aimerais connaître la liste de ces revues, leurs tirages respectifs, le nombre d'abonnés, le nombre d'exemplaires vendus au numéro et enfin, en conséquence, le nombre d'exemplaires expédiés gratuitement.

A combien s'élève l'apport de la publicité?

Quel est le coût annuel total de ces publications?

Réponse : Je signale à l'honorable membre de l'Assemblée que, dans le cadre de mes compétences en matière de Relations internationales, aucune revue n'est éditée par la Commission communautaire française.

Question n° 13 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1996.

Aide financière aux publications et périodiques.

Monsieur le Ministre aurait-il l'obligeance de me communiquer, pour les matières qui relèvent de sa compétence, la liste des publications et périodiques qui sont édités grâce à l'aide du Collège de la Commission communautaire française ou de votre Cabinet, la liste et les adresses des associations liées à ces publications et la somme annuelle de cette aide?

Réponse : L'honorable membre trouvera ci-joint, en réponse à la question, la liste des publications et périodiques qui sont édités grâce à l'aide du Collège de la Commission communautaire française, la liste et les adresses des associations liées à ces publications et la somme annuelle de cette aide, pour les matières qui ressortissent à la compétence de l'aide aux personnes.

Affaires sociales – Arrêtés pris par le Collège

Dénomination de l'établissement	Objet de la subvention	Montant	Article budgétaire
Oeuvre Nationale des Aveugles Avenue Dailly, 90-92 1030 Bruxelles	Revue trimestrielle «Vers la lumière»	100.000 F	22.30.12.03
Réci-Bruxelles Avenue du Parc, 108 1060 Bruxelles	Revue trimestrielle «Récits»	100.000 F	22.30.12.03
Grandir Ensemble Chaussée d'Alseberg, 1320 1180 Bruxelles	Publication des actes du colloque «Autour de l'annonce du handicap	28.000 F	22.30.12.03
Ligue d'Aide aux Informes Moteurs Cérébraux Rue Stanley, 69-71 1180 Bruxelles	Préparation d'un vade-mecum destiné aux infirmes moteurs cérébraux	100.000 F	22.30.12.03
Autonomia Avenue Vanderbiest, 70 1150 Bruxelles	Publication d'un mensuel	300.000 F	22.30.33.09

Affaires sociales – Propositions d'arrêtés

Dénomination de l'établissement	Objet de la subvention	Montant	Article budgétaire
ANAHM Rue de la Limite, 66 1030 Bruxelles	Revue trimestrielle «La voix des parents»	100.000 F	22.30.33.09
Centre des Nouvelles Parentalités Rue Crickx, 48/1 1060 Bruxelles	Publication et traduction des actes du colloque «L'Europe et les enfants de la procréatique»	177.000 F	22.10.12.02
Coordination sociale d'Ixelles Rue des Mélèzes, 52 1050 Bruxelles	Mise à jour du répertoire social d'Ixelles	122.000 F	22.10.12.02

Question n° 15 de M. de Lobkowicz du 22 novembre 1995.*Cabinet ministériel – composition.*

Monsieur le Ministre pourrait-il me faire connaître la composition de son Cabinet, pour la Commission communautaire française, en me précisant le nombre et les fonctions des personnes à son service, par niveau dans l'administration.

Je souhaiterais également connaître la répartition entre les personnes détachées du secteur public et celles recrutées dans le secteur privé.

Réponse : L'honorable membre voudra bien trouver ci-dessous la réponse à sa question.

Mon cabinet, pour la Commission communautaire française, est composé de la manière suivante :

- dans le niveau 1, un conseiller et trois attachés
- quatre agents d'exécution de niveau 2.

Parmi ces agents deux sont issus de la fonction publique (deux agents de niveau 2).

Question n° 24 de M. de Lobkowicz du 24 novembre 1995.*Apport de subsides de la Communauté européenne.*

Pour la plupart des matières gérées par les membres des Collèges des Commissions communautaires, il est possible d'avoir recours – sous certaines conditions – à des subsides spécifiques de Fonds et de Programmes de la Communauté européenne.

Je souhaiterais que monsieur le Ministre me donne les renseignements suivants :

1. A quels Fonds et Programmes européens avez-vous eu recours en vue d'une subvention éventuelle en 1995? Pourriez-vous mentionner, par Fonds et/ou Programme, quel est l'initiative ou le projet qui a été introduit et quel est le montant du subside demandé?

2. Quels sont les Fonds et/ou Programmes européens qui ont subsidié des initiatives ou projets bruxellois en 1994?

Réponse : Il n'y a pas eu, pour les matières qui ressortissent à l'aide aux personnes, de recours en 1995 à des subsides spécifiques de Fonds et de programmes mis en place dans le cadre de l'union européenne.

Question n° 27 de M. Drouart du 29 novembre 1995.*Fonds de cohabitation et d'intégration.*

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir des informations sur l'utilisation du fond de cohabitation et d'intégration pour l'année 1995 et 1996.

Il me plairait de connaître la liste des projets, de leur initiateurs, du montant du subside et de la commune concernée.

Réponse : La politique d'aide aux communes a été menée jusqu'au 31 décembre 1994 par une subvention spéciale aux communes, dans le cadre de la division 14 du budget régional.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, cette politique est reprise par des Commissions communautaires et plus particulièrement pour ce qui concerne les programmes francophones, par la Commission communautaire française.

Il est à rappeler que l'attribution de subsides est effectuée sur base de l'analyse des dossiers introduits par chaque commune après concertation avec les opérateurs de terrain et adoption par le Conseil communal du projet de programme.

L'analyse des dossiers tient compte de variables diverses telles le nombre de personnes d'origine étrangère, le revenu moyen par habitant, le taux de chômage dans la commune, le nombre de minimes, la valeur 1% additionnel à l'IPP, le nombre et le pour-cent des jeunes (belges et étrangers) de 5 à 19 ans, etc...

Pour 1996, les dossiers communaux ont été adressés à la Commission communautaire française en novembre 1995. Les analyses de ces dossiers

seront achevées à la fin du mois de février. C'est donc à ce moment là que les projets retenus (qui répondent aux conditions de la circulaire du 28 septembre 1995) seront connus et, par conséquent, les montants des subsides qui seront octroyés à chaque commune.

Pour 1995, les montants octroyés aux 11 communes concernées par les programmes intégration-cohabitation se ventilent comme suit :

Communes concernées	Montants des subventions 1995
Bruxelles	11.994.029
Etterbeek	7.832.529
Forest	8.348.929
Ixelles	9.613.929
Jette	6.577.529
Saint-Gilles	14.150.329
Anderlecht	8.946.777
Kockelberg	6.114.949
Molenbeek	10.645.857
Saint-Josse-ten-Noode	10.362.677
Schaerbeek	12.344.936
Totaux	106.932.470

Pour ce qui concerne la liste des projets et leurs initiations, veuillez trouver ci-joint, copies des tableaux récapitulatifs, par commune, des projets et des montants correspondants, tels qu'ils ont été adoptés par les conseils communaux.

Bruxelles

Promoteur	Projet	Budget RBC
Centre Antonio Machado	Assistance pédagogique des enfants en âge d'école primaire	25.000.000 FB
Centre de contact de la Ville de Bruxelles	Ouverture du Centre de contact à des enfants du quartier	745.000.000 FB
Centre de guidance	Faciliter la communications entre la crèche et les familles en milieu populaire interculturel	100.000.000 FB
Centre Social du Béguinage	Groupe de réflexion sur le système éducatif belge	.000 FB
Centre Social du Béguinage	Projet de Politique Familiale Intégrée (projet PFI)	1.000.000.000 FB
Conseil Consultatif des bruxellois n'ayant pas la nationalité belge	Formation d'auxiliaires d'enseignement auprès des écoles de la Ville de Bruxelles pour les enfants en décrochage scolaire et mise en fonction d'un centre de remédiation destiné au enfants	900.000.000 FB
Coordination Sociale de la Senne	«Espace Jeunes»	1.500.000.000 FB

Ferme du parc Maximilien	Animations au sein de la ferme urbaine entre population d'origines diverses afin d'améliorer le sentiment de convivialité dans le quartier qui connaît depuis plusieurs années une poussée d'extrémisme	650.000.000 FB
Foyer des Jeunes Monserrat	Animation d'un groupe Femme valorisant, par la pratique des solidarités et des contacts, des capacités propres à certaines mères du haut du quartier des Marolles	580.000.000 FB
Jeunesse à Bruxelles	Coordination du Programme Intégration-Cohabitation et FIPI	3.072.216.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Pédagogie interculturelle, faciliter la communication entre l'école et les parents	580.000.000 FB
M. J. Avenir	Rentabilisation de la salle omnisport	300.000.000 FB
Mode Est-Ouest		200.000.000 FB
Oasis	Animation Jeunesse	100.000.000 FB
Solidarité Nouvelles	Accès à la démocratie	400.000.000 FB
Sports et Culture de l'Institut des Arts et Métiers	Insertion des jeunes par le biais d'animations globales diversifiées exigeant un investissement personnel, de l'effort, de l'imagination et de la créativité pour plus d'autonomie et de sens civique	800.000.000 FB
Vie Féminine	Initiation à la citoyenneté par le biais de l'information juridique	260.000.000 FB
Comité Général d'Action	«Piste de la Santé» des Marolles	781.813.000 FB
Total		11.994.029.000 FB

Etterbeek

Promoteur	Projet	Budget RBC
Centre de guidance	Atelier méthodologique après les cours pour «apprendre aux jeunes à apprendre» en leur donnant une méthode de travail structurée	807.289.000 FB
Centre de guidance	Logopédie dans les écoles communales la Farandole, les Maronniers et Ernest Richard	1.193.979.000 FB
Foyer Culturel d'Etterbeek activités interculturelles	Animation des espaces publics par des	1.137.187.000 FB
Foyer Culturel d'Etterbeek	Ecole des devoirs	506.493.000 FB
Foyer Culturel d'Etterbeek	Gestion du temps libre pour enfants	1.137.187.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Accueil des parents	739.762.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Pédagogie interculturelle	578.269.000 FB
Mission locale d'Etterbeek		1.717.550.000 FB
Total		7.817.716.000 FB

Forest

Promoteur	Projet	Budget RBC
Collectif d'Alphabétisation	Alphabétisation des mères dans les écoles communales n° 9 et n° 10	200.000.000 FB
Ecole Communal les Bruyères	Rencontre école-parents dans le cadre d'une journée d'animation et de découverte	57.150.000 FB
Maison des Jeunes	Travail d'animation sur le quartier Saint-Antoine	1.150.000.000 FB
Maison en Plus	Maison de quartier	624.000.000 FB
Mission locale de Forest	Coordination des travailleurs de rues	620.000.000 FB
Mission locale de Forest	Coordination du programme cohabitation	2.400.906.000 FB
Mission locale de Forest	Hiver Jeunes	462.798.000 FB
Mission locale de Forest	Renforcement de la nouvelle maison de quartier par l'établissement de liens avec les habitants jeunes et moins jeunes du quartier St-Antoine	1.100.000.000 FB
Mission locale de Forest	Réserve de 5% pour des projets émergent en cours d'année	134.075.000 FB
Partenariat Marconi Rodenbach Vandercorput	De l'approche communautaire a «Mon quartier j'y vis»	700.000.000 FB
Partenariat Marconi Rodenbach Vandercorput	Renforcement des animations à destination de la jeunesse	850.000.000 FB
Zep de Forest	Travail de prévention de la violence, de l'agressivité et de l'angoisse suscitée par les médias	50.000.000 FB
Total		8.348.929.000 FB

Ixelles

Promoteur	Projet	Budget RBC
Administration communale d'Ixelles	Animation de loisirs sportifs et culturels	520.000.000 FB
Administration communale d'Ixelles	Coordination des animations de quartier et des écoles de devoirs	130.000.000 FB
Administration communale d'Ixelles	Ecole des devoirs à la Cour des Miracles	460.000.000 FB
Administration communale d'Ixelles	Gestion, coordination, évaluation de l'ensemble des projets communaux FIPI et Intégration Cohabitation	1.300.000.000 FB
Administration communale d'Ixelles	Week-ends à Basse Wavre, frais de fonctionnement	485.000.000 FB

Centre de guidance pour enfants, adolescents et familles	«Accueil parents-enfants à l'école maternelle»	260.000.000 FB
Communauté Culturelle Zaïrose	Nouveau projet	300.000.000 FB
Dynamo	Education de rue et développement communautaire	350.000.000 FB
Institut Cartigny-Etem	Projet UNEP (Une Nouvelle Ecole Professionnelle) et mise en place d'un conseil d'élèves	340.000.000 FB
Ixelles Informatique	Ecole des devoirs pour jeunes du primaire et du secondaire	1.515.200.000 FB
Jeunesse et Sport	Désamorçage de la violence par le sport	1.300.000.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Faciliter la communication entre l'école et les parents à l'Institut Cartigny-Etem	509.000.000 FB
Ligue des familles	Animation autour du coffre à l'histoire	891.000.000 FB
Total		8.360.200.000 FB

Jette

Promoteur	Projet	Budget RBC
Centre d'Entraide de Jette	Intégration et cohabitation des différentes communautés locales	2.790.406.000 FB
Centre Public d'Aide Sociale de Jette	Approche systématique des familles belges et d'origine étrangère	629.924.000 FB
Foyer Culturel Jettois	Local le 417	3.157.199.000 FB
Total		6.577.529.000 FB

Saint-Gilles

Promoteur	Projet	Budget RBC
Association de parents Saint-Gillois	Initiation à la citoyenneté par l'ouverture d'un espace d'expression et d'implication positive des citoyens d'origine étrangère	126.077.000 FB
Association des Portugais émigrés en Belgique	Initiation à la musique et à la danse	135.083.000 FB
Bazar	Animations culturelles	900.552.000 FB
Besace	Intégration par le sport	90.055.000 FB
Bouge-Toi	Renforcement des animations sportives et culturelles place Morichar	407.320.000 FB
Camping Randonnée Alphabétisation Culture	Programme de gestion du temps libre	90.055.000 FB
CEMO	Structuration des jeunes monteurs par la formation à la gestion de projets	900.552.000 FB

Centre Bruxellois d'Action interculturelle	Animations sur la citoyenneté responsable et le lien social en général dans les écoles du secondaire	450.276.000 FB
Centre de jeunes école 4	Centre de loisirs et d'animations pour jeunes	1.801.105.000 FB
Centre Familial Belgo-Immigré	Encadrement et intégration des jeunes à la vie sociale du quartier	360.221.000 FB
Centre Familial Belgo-Immigré	Sensibilisation à la vie sociale et politique	.000 FB
Centre Interculturel de Formation par l'Action	Bibliothèque	180.110.000 FB
Collectif d'Alphabétisation	Atelier citoyenneté et environnement	360.221.000 FB
Collectif Formation Société	Sensibilisation des intervenants sociaux à Saint-Gilles	1.080.663.000 FB
Douzerome	A la quête des valeurs par le biais d'ateliers créatifs, de productions artistiques, de soirées thématiques et de rencontre entre habitants et acteurs de projets	630.387.000 FB
Ecole des jeunes de la Royal Union Saint-Gilloise	Intégration par le sport	720.442.000 FB
Formation Insertion Jeunes	Espace d'expression	315.193.000 FB
Hispano-Belga De Ayuda Mutua	Intégration sociale, économique et politique des membres de l'association	180.110.000 FB
Local	Gestion du loisir	900.552.000 FB
Maison des Enfants de Saint-Gilles	Animations en milieu ouvert	360.221.000 FB
Mission Locale Jeunes	Coordination des programmes cohabitation/FIPI 95	1.563.916.000 FB
Mission Locale Jeunes	Intégration par le sport	810.497.000 FB
Mission Locale Jeunes	Projets transversaux	.000 FB
Mission Locale Jeunes	Réserve Communale de 5%	886.169.000 FB
Nadi	Initiation à la citoyenneté	180.110.000 FB
Quartier et famille	Ecole des devoirs et alphabétisation pour adulte	90.055.000 FB
Trace	Animation du mur d'escalade sur l'espace Louis Coenen	270.166.000 FB
Zone d'Education Prioritaire de Saint-Gilles	Soutien aux projets scolaires destinés à la population scolaire saint gilloise hors cadre ZEP officielle	360.221.000 FB
Total		14.150.329.000 FB

Anderlecht

Promoteur	Projet	Budget RBC
Administration Communale d'Anderlecht	Coordination des fonds intégration-cohabitation et Zap/FIPI	3.025.000.000 FB
Amis de la Providence	Remédiation logopédique non pathologique visant à l'apprentissage du français permettant de lutter contre l'échec scolaire en milieu immigré socialement défavorisé	523.835.000 FB
Avicenne	Socialisation par le sport, tournoi de mini-foot	72.869.000 FB
Cactus	Atelier des loisirs et du milieu de vie	161.180.000 FB
Cactus	Restaurant de quartier l'Amitié	402.950.000 FB
Cactus	Sport femme	40.295.000 FB
Casi-UO	Ecole des devoirs pour adolescents dans le quartier du Peterbos	128.541.000 FB
Casi-UO	Fête des grands-parents	34.451.000 FB
Formaghem	Tutorat	161.180.000 FB
Goutte d'Huile	Cours de perfectionnement de Tang Soo Do	96.708.000 FB
Goutte d'Huile	Socialisation par le sport : tournoi mini-foot	113.164.000 FB
Institut de la Providence	Ouverture de l'infrastructure scolaire au quartier	483.540.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Pédagogie interculturelle	259.609.000 FB
Maison des enfants d'Anderlecht	Socialisation par le sport, participation au tournoi de mini-foot	72.869.000 FB
Mission Locale d'Anderlecht	Educateur de rue	867.080.000 FB
Neko	Cours multi-arts martiaux, cours de karaté	169.239.000 FB
Neko	Socialisation par le sport : Tournoi de mini-foot	40.295.000 FB
Partenariat de Cureghem	Dynamisation et promotion multi-culturelle	724.457.000 FB
Partenariat de Cureghem	Socialisation par le sport à Cureghem	138.615.000 FB
Réussir	Ouverture des infrastructures sportives en dehors des heures scolaires tout en assurant un encadrement socio-sportif	805.900.000 BF
Rosée	Carnaval du quartier de la Rosée	48.354.000 FB
Rosée	Gymnastique santé pour personnes du 3 ^{me} âge	80.590.000 FB
Service social de Cureghem	Vacances pour familles en crise	161.180.000 FB
TCC-Accueil	Animations sportives sur l'espace Jorez et aux environs de la station de métro Aumale	133.401.000 FB
TCC-Accueil	Cirqu'Conflex	201.475.0000 FB
Total		8.946.777.000 FB

Koekelberg

Promoteur	Projet	Budget RBC
Administration Communale de Koekelberg	Coordination du dispositif	1.486.400.000 FB
Maison en Couleurs	Alphabétisation et cours de français	635.000.000 FB
Maison en Couleurs	Animations mères-enfants : les petits galopins	200.000.000 FB
Maison en Couleurs	Couture adulte et jeunes-filles en lien avec le cours d'alphabétisation	140.000.000 FB
Maison en Couleurs	Ecole des devoirs	750.000.000 FB
Mouvement social d'action interculturelle	Drama	1.002.000.000 FB
Ruche aux Livres	Bibliothèque et recherche documentaire pour enfants et adolescents	1.807.000.000 FB
Total		6.020.400.000 FB

Molenbeek

Promoteur	Projet	Budget RBC
Centre Public d'Aide Sociale de Molenbeek	Bureau d'aide à l'écriture	510.394.000 FB
Collectif d'Alphabétisation	Alphabétisation des mères à l'école n° 1	274.192.000 FB
Collectif d'Alphabétisation	Alphabétisation des mères à l'école n° 5	260.978.000 FB
Collectif d'Alphabétisation	Atelier permanent citoyenneté et vie commune	107.364.000 FB
Echevinat de la Jeunesse	Ludothèque communale	647.490.000 FB
Groupe de Planification Sociale du Quartier Maritime	Centre de Ressources	784.586.000 FB
Ideal - Stand - Art	Ateliers créatifs et interculturels «Les ateliers étincelles»	107.364.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Pédagogie interculturelle à l'école n° 1	410.462.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Sensibilisation et redynamisation de l'enseignement maternel à l'école n° 5 via une pédagogie interculturelle	528.563.000 FB
Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek	Maison de Quartier Communale quartier Maritime	1.833.454.000 FB
Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek	Programme pour l'amélioration de la sécurité et de la salubrité de l'habitat	867.174.000 FB
Notre Coin de Quartier	Animation de la Plaine «BONNEVIE»	313.834.000 FB
Total		6.645.855.000 FB
L'exclusion sociale	Renforcement des maisons de quartier	4.000.002 FB
Total Général		10.645.857.000 FB

Saint-Josse-ten-Noode

Promoteur	Projet	Budget RBC
Accueil-Jeunes	Projet socio-éducatif auprès des jeunes enfants d'écoles primaires	111.223.000 FB
Allez Les Filles	Animations socio-culturelles	186.525.000 FB
Arsenal	Promotion du football pendant les congés scolaires	217.612.000 FB
Association interculturelle. Sociale et Sportive de Saint-Josse	Organisation d'activités parascolaires en vue de favoriser la cohabitation et l'intégration des étudiants et des familles	497.400.000 FB
Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse	Rencontre interculturelle via la création d'une pièce de théâtre	155.437.000 FB
Autre Lieu	Manifestation-fête pluriculturelle conçue comme le bilan des rencontres d'une année entre la population peul et les cultures représentées dans la commune	62.175.000 FB
Barricade	Animations culturelles	373.050.000 FB
Bruxelles Laïque	Parrainage à la boutique d'emploi	248.700.000 FB
Centre féminin d'éducation permanente	Initiation à la citoyenneté	133.676.000 FB
Centre petite Enfance	Prévention et développement psychomoteur de l'enfant entre 0 et 3 ans	93.262.000 FB
Culture Tourisme Loisirs	Rencontres interculturelles et inter-générationnelles	217.612.000 FB
Démocratie Plus	Initiation à la citoyenneté	186.525.000 FB
Diapason	Insertion par la musique	93.262.000 FB
Ecole «Tournesols»	Accès à la culture pour les classes défavorisées	133.676.000 FB
Ecole Fondamentale Arc-en-Ciel	Ouverture de l'école à d'autres espaces et à d'autres cultures	45.000.000 FB
Ecole Fondamentale Arc-en-Ciel	Réalisation d'un journal de quartier	79.350.000 FB
Ecole Fondamentale Henri Frick	Psychomotricité à l'école maternelle	331.600.000 FB
Ecole Primaire et Maternelle Communale n° 7 «Joseph Delciel»	Ouverture de l'école sur la vie extérieure par des animations d'éveil au sein de l'école	165.800.000 FB
Etoile du Nord	Renforcement des animations	248.700.000 FB
Famille Heureuse	Education à la vie sexuelle et affective	62.175.000 FB
Friends' Gym	Sensibilisation aux problèmes de santé via le sport	373.050.000 FB

GRAP et Maison de la Famille	Aménagement de l'îlot St François	466.312.000 FB
Groupe Contact et Sensibilisation	Les veillées du Ramadan et les rencontres conviviales et interculturelles	279.787.000 FB
Groupe Contact et Sensibilisation	Sensibilisation des intervenants	.000 FB
Institut la Sagesse	«Voyage d'intégration»	248.700.000 FB
Lycée Communal de Saint-Josse	Intégration à la culture européenne	317.092.000 FB
Maison des jeunes communale de Saint-Josse	Formation à l'audio-visuel	124.350.000 FB
Miroir-Jeunes	Ecole des devoirs	.000 FB
Miroir-Jeunes	Renforcement des animations	217.612.000 FB
Mission Locale de Saint-Josse	Coordination du programme intégration-cohabitation	2.174.857.000 FB
Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie	Réunions publiques en matière sociale et juridique	62.175.000 FB
Nouvelle Ecole	Rééducation logopédique	124.350.000 FB
Passagers du Vent	Classe de mer et initiation à la voile et au milieu marin	186.525.000 FB
Promotion - Intégration	Ateliers créatifs	52.500.000 FB
Promotion - Intégration	Ecole des devoirs	196.200.000 FB
Ruelle	Bibliothèque de rue	932.625.000 FB
Saint-Josse Contact	Vidéo contact 2000	186.525.000 FB
Voix des femmes	Conscientisation, autonome et solidarité dans une société multiculturelle	341.962.000 FB
Winnie-Kot	Espace de rencontre et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans	435.225.000 FB
Total		10.362.607.000 FB

Schaerbeek

Promoteur	Projet	Budget RBC
Anim'action	Création d'un centre de jeunes et d'animation au quartier Nord	750.000.000 FB
Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse de Schaerbeek	Dialogue et solidarité interâge	200.000.000 FB
Associations Schaerbeekaises pour l'intégration et la Cohabitation	Animation de rue quartier Josaphat	1.200.000.000 FB

Associations Schaerbeekaises pour l'intégration et la Cohabitation	Entraide scolaire secondaire poursuite du projet 93	500.000.000 FB
Associations Schaerbeekaises pour l'intégration et la Cohabitation	Tutorat	100.000.000 FB
Bruxelles Trait d'Union	Enquête sociologique par questionnaire sur les femmes issues de la société belge	200.000.000 FB
CPAS	Projet «Jeunes mamans-Jeunes enfants» sensibilisation des parents à la préscolarité et aux loisirs des enfants	500.000.000 FB
Centre culturel de la jeunesse albanaise «Iliria»	Animations culturelles et sportives	400.000.000 FB
Centre culturel de la jeunesse albanaise «Iliria»	Projet de sensibilisation des parents aux réalités scolaires vécues par leurs enfants afin qu'ils les soutiennent	300.000.000 FB
Centre culturel de la jeunesse albanaise «Iliria»	Rencontres inter-générationnelles	200.000.000 FB
Centre PMS	Sensibiliser les parents et les enseignants au développement psycho-moteur des enfants des classes maternelles	1.000.000.000 FB
Espace Avenir	Projet d'aides scolaires	200.000.000 FB
GAFFI	Jeunes Mamans-Jeunes Enfants	200.000.000 FB
Harmonisation sociale schaerbeekoise	Coordination des projets intégration-cohabitation	2.394.000.000 FB
Harmonisation sociale schaerbeekoise	Tutorat des écoles communales	500.000.000 FB
Infor-Jeunes Nord-Est	Initiation et sensibilisation des jeunes aux mécanismes de la société belge	250.000.000 FB
Juvecom	Ecoles-Parents	500.000.000 FB
La Gerbe	Jeunes dans la cité	150.000.000 FB
La Gerbe	Mémoire vivante	100.000.000 FB
Maison de quartier Ral-le-Brol	Antenne Sociale d'Helmet	500.000.000 FB
Maison des Enfants	Animation permanente des lieux publics antenne sociale d'Helmet	500.000.000 FB
Maison des Enfants Van Dijk	Projet «Jeunes-Mamans, Jeunes Enfants»	150.000.000 FB
Maison Laïque de Schaerbeek	Apprentissage du français à des jeunes mère à l'école gardienne et sensibilisation au rôle de l'école	150.000.000 FB
S-Connection	Animation Inter-Quartier place Pogge et Plaine Renan; reprise du projet de la Gerbe	300.000.000 FB
Service laïque d'aide aux personnes	Création d'écoles de devoirs en partenariat avec les écoles officielles	300.000.000 FB
Zone d'éducation prioritaire	Soutien à l'apprentissage du français	800.000.000 FB
Total		12.344.000.000 FB

Question n° 32 de M. Grimberghs du 8 décembre 1995.

Politique communale de «Cohabitation-Intégration» : études d'évaluation

Monsieur le Ministre peut-il m'informer des études d'évaluation en cours en ce qui concerne les crédits alloués aux communes dans le cadre de la politique dite de «Cohabitation-Intégration»?

Il semble qu'une série de renseignements ont été demandés aux associations actives sur le terrain et que celles-ci ne disposent pas des conclusions qui ont été tirées sur base des informations qu'elles ont transmises

Cette évaluation est-elle terminée? Si oui, depuis combien de temps disposez-vous du rapport final? Les conclusions de l'évaluation ont-elles été prises en considération dans les choix opérés pour la sélection des programmes pour l'année 1996?

Réponse :

Note de synthèse sur étude du STICS sur l'intégration sociale des immigrés

En décembre 1994, le STICS a été chargé de réaliser une «photographie» du secteur «intégration sociale des immigrés».

Gérée, au départ par le Ministère du Travail et de l'Emploi, cette compétence a été transférée, en 1983, à la Communauté française et, en 1994, à la Commission communautaire française.

Il est à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une évaluation des actions entreprises dans le secteur mais d'une description de l'existant, un «état des lieux».

Les grands constats enregistrés par l'étude et les pistes proposés pour améliorer ce qui devra l'être sont :

Constats majeurs

- Plus de 200 a.s.b.l. participent à l'organisation des actions dans ce secteur. Malgré l'impossibilité de définir un profil type de ces associations, deux «portraits robots» peuvent, cependant, être esquissés :
 - des a.s.b.l. structurées, disposant d'une ou deux reconnaissances (souvent en éducation

permanente), touchant un public large et disposant d'un personnel qualifié;

- de petites a.s.b.l. de 2 ou 3 personnes engagées et motivées mais peu qualifiées. Souvent, ces a.s.b.l. touchent un public d'origine culturelle spécifique, agissent dans les limites d'un quartier, disposent de peu de moyens et établissent rarement des relations de partenariat avec d'autres acteurs publics ou privés.
- Plus de 430 actions ont été réalisées, en 1994, dans les différents secteurs avec une prédominance pour le para et périscolaire (153 actions) et l'éducation permanente (120 actions).
- 63% des bénéficiaires de ces actions sont d'origine étrangère (ressortissants de pays hors CEE), 12% des ressortissants de pays de la CEE et 25% sont des Belges.
- Parmi les actions les plus importantes organisées dans ce cadre, l'opération «Été Jeunes».

Comme chaque année, cette opération s'est déroulée durant les mois de juillet et août.

Un budget de 10,5 millions a été dégagé pour le financement de 45 projets qui ont couvert les domaines les plus variés : sports, arts (théâtre, musique-danses, peinture) environnement (séjour à la ferme, valorisation d'espaces verts, découverte nature...).

Plus de 7.500 personnes ont participé à cette opération qui s'est déroulée en Belgique, en France, en Espagne, au Guatemala...

Au-delà de l'intérêt de ces actions, du nombre important de personnes qui en bénéficient et de l'amélioration constatée aussi bien au niveau des services compétents de la Commission communautaire française que des associations qui se structurent au fur et à mesure, l'étude a montré également :

- la nécessité de simplifier et d'harmoniser les procédures administratives;
- la nécessité d'instaurer un mode de financement à plus long terme afin de permettre aux associations une meilleure planification de leurs actions;

- une définition actualisée des priorités;
- une forte demande en matière de formation des intervenants surtout dans le domaine de la création et la gestion de projets;
- la nécessité d'instaurer une évaluation continue des actions entreprises.

Les constats dégagés par cette «photographie» exprimant une réalité, des avis et des positions des associations, un groupe de concrétisation a été mis en place pour traduire ces constats et ces recommandations en objectifs et en mesure concrètes à mettre en place.

Ce groupe comprend des responsables des services concernés de la Commission communautaire française, les membres du comité d'accompagnement de l'étude, des opérateurs de terrain (a.s.b.l. et de coordinations communales des programmes intégration-cohabitation) et les consultants du Stics ayant mené l'étude.

Une fois les dispositions définitives arrêtées et avant leur entrée en vigueur, une large information sera organisée auprès des opérateurs et partenaires concernés.

Question n° 34 de M. Grimberghs du 9 janvier 1996.

Demande d'agrément au fonds de soins médico-pédagogiques – AR n° 81.

Monsieur le Ministre peut-il informer notre Assemblée des demandes de modification d'agrément ou de nouvel agrément introduites à ce jour auprès de son Administration pour le secteur handicapé dans le cadre de la réglementation prise en application de l'Arrêté Royal n° 81?

Pour chaque nouvelle demande, le Ministre peut-il indiquer si le Conseil consultatif a déjà rendu un avis et, le cas échéant, le sens de celui-ci?

Enfin, le Ministre peut-il indiquer, pour chaque cas, les coûts sur base annuelle qu'entraînerait l'octroi des agréments demandés?

Réponse :

Institutions	Demande	Incidence financière approximative	Conseil consultatif
<i>1. Nouveaux agréments</i>			
Ecole du Quotidien 1030 Bruxelles	12 places en semi-internat	10.054.000 F	Oui
L'Arche 1040 Bruxelles	30 places en centre résidentiel coopératif	non prévu par la réglementation actuelle	Non
<i>2. Modifications d'agréments</i>			
La Passerelle 1170 Bruxelles	Augmentation d'1 place en internat	1.173.151 F	Oui
HADEP 1190 Bruxelles	Glissement de 8 places du home pour travailleurs vers le home non travailleur	5.225.000 F	Non
Espoir et Joie	Augmentation de 4 places en home pour non travailleurs	3.116.740 F	Oui
	Total :	19.568.891 F	

L'honorable membre voudra bien noter que le tableau ne reprend pas les demandes d'accords de principe à la construction, à l'aménagement ou à l'achat de bâtiments qui pourraient entraîner des demandes d'agrément éventuelles à l'avenir.

Question n° 35 de M. Grimberghs du 9 janvier 1996.

Situation de propriété et d'occupation de l'immeuble situé au 14, rue du Meiboom (Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées).

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer quelle est la situation de propriété et d'occupation de l'immeuble situé au 14 rue du Meiboom et dans lequel sont localisés les services du Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées?

Cet immeuble appartient-il en totalité à la Commission communautaire française et/ou au Fonds lui-même; si non, quelles surfaces sont-elles en pleine propriété?

Quelles sont les surfaces occupées pour l'instant par le Fonds bruxellois?

Y a-t-il des surfces louées avec des recettes apparaissant dans la comptabilité du Fonds; si oui, à qui ces surfaces sont-elles louées et à quel prix?

Je note qu'au vu du budget 96 adapté transmis à l'Assemblée en vertu de l'article 19 du décret du 17 mars 1994, les dépenses relatives aux frais de locaux sont passées de 2.437.934 en 1994 à 18.785.000 en 1996. Compte-tenu des sommes importantes figurant déjà au budget 1995, le Ministre peut-il indiquer dans sa réponse si le bâtiment est adapté ou non à la localisation des services du Fonds, si d'autres services de la Commission communautaire française sont susceptibles d'y être localisés et si des travaux d'aménagement sont prévus à cet effet?

Réponse : L'Honorable membre trouvera réponse à la première partie de sa question en l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 mai 1995 visant la dissolution du Fonds communautaire d'intégration socio-professionnelle des personnes handicapées qui dit que l'immeuble dont question est transféré en pleine propriété à la Commission communautaire française.

L'ensemble du bâtiment est mis à la disposition du Fonds bruxellois, il n'y a donc aucune surface louée et donc aucune recette escomptée dans ce cadre.

Comme le souligne l'honorable membre, le volume du bâtiment permettrait d'autres affectations mais aucune décision n'est encore intervenue en ce sens. Une telle décision ne pourrait être prise que dans le cadre de la réorganisation globale des services du Collège.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 7 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Susides aux centres culturels bruxellois.

Pourriez-vous me communiquer pour l'exercice 1995, le détail de tous les subsides, directs ou indirects, accordés par votre administration, aux différents centres culturels bruxellois.

Pourriez-vous, je vous prie, me présenter le résultat de votre enquête, commune par commune, en détaillant le cas échéant les différents centres culturels.

Réponse :

1995 AB 11.1.7.33.01

J. Patrimoine

FC Anderlecht	1.000.000	150.000
FC Etterbeek	1.300.000	150.000
FC Evere	1.000.000	150.000
FC Ganshoren	500.000	150.000
FC Jettois	1.000.000	150.000
FC J. Franck	1.300.000	150.000
FC la Vénérerie	1.300.000	150.000
FC Wolu-Culture	1.000.000	150.000

AB 11.1.1.33.01

FC Woluwé-St-Pierre 200.000

AB 462/332/1720 (DIV. 29/ex-Province)

Subside 94 et 95

FC La Vénérerie	150.000 + 1 M (subside exceptionnel pour le 25e anniversaire)
Halles de Schaerbeek	150.000
Espace L. Senghor	150.000
FC Wolu-Center	150.000
FC Jettois	150.000
FC Anderlecht	125.000
FC J. Franck	125.000
FC Evere	100.000
FC Ganshoren	71.875
C. Culturel BXL	71.875
C. Com. Chant d'Oiseau	71.875
C. Cult. et de Congrès	71.875

Question n° 8 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Revue éditée par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française édite un certain nombre de revues.

J'aimerais connaître la liste de ces revues, leurs tirages respectifs, le nombre d'abonnés, le nombre d'exemplaires vendus au numéro et enfin, en conséquence, le nombre d'exemplaires expédiés gratuitement.

A combien s'élève l'apport de la publicité?

Quel est le coût annuel total de ces publications?

Réponse : En ce qui concerne mes compétences, la Commission communautaire française n'édite, en elle-même, aucune revue.

Par contre, elle subsidie un certain nombre d'associations éditrices de revues.

Certaines revues, à caractère pédagogique, sont publiées par la Commission communautaire française mais elle relèvent des compétences de mon collègue Eric Tomas.

Question n° 9 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles.

Il existe depuis une dizaine d'années, une «réunion» informelle des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles qui est devenue à présent la «conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles».

Cette réunion est une émanation de l'ex CFC et une initiative de son président Jean-Pierre Poupko.

Quel est le mode de fonctionnement de cette association? Si celle-ci n'est pas bilingue dans son fonctionnement comme je crois le savoir, n'estimez-vous pas que cela pourrait poser des problèmes?

Par ailleurs, la conférence des bourgmestres a estimé qu'il est logique que des échevins des différentes communes se réunissent occasionnellement pour examiner officieusement des points informels ou purement ponctuels qui touchent les matières les plus diverses telles que l'Etat civil, l'Urbanisme, les Sports, les Classes moyennes.

Elle a toutefois attiré l'attention sur le fait que les initiatives des échevins doivent préalablement obtenir l'approbation de leurs collèges respectifs.

Je sais pour y avoir siégé qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Il me revient que cette situation n'a pas été modifiée. Dans ces conditions, je me demande comment des échevins, non-délégués par leurs Collèges respectifs, peuvent légalement prendre des décisions?

Comment peuvent-ils signer des contrats de travail, par exemple, si ce n'est en engageant leur propre responsabilité personnelle, à l'exclusion de celle de leurs communes respectives ou de la Commission communautaire française.

En effet, selon le point de vue précédent Collège de l'Assemblée de la Commission communautaire française, cette situation m'a toujours étonné et continue de me surprendre.

«La conférence des échevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles» étant une association de fait, ses membres sont personnellement responsables des actes qu'ils posent en leur nom ou au nom de l'association.

L'honorable Ministre a-t-il l'intention d'enfin remédier à cette situation?

Pourrait-il enfin profiter de cette question écrite pour me communiquer succinctement un bilan des activités de cette conférence?

Réponse : En 1985, à l'initiative des échevins de la jeunesse des communes bruxelloises, des fonctionnaires de la CFC, et de la Communauté française, une association intitulée «Conférence des Echevins de la Jeunesse» a été constituée.

La présidence fut assumée par M. Poupko jusqu'en 1989, et ensuite par M. Lenders.

L'objectif poursuivi par la Conférence visait à développer l'animation de rue pour les jeunes par la mise en place d'un réseau d'animateurs désignés par les échevins. La décision d'octroi d'un animateur pour une commune spécifique est prise en consensus général.

La première phase du projet consista à demander 80 TCT à l'ORBEM. L'association a obtenu 320 TCT à mi-temps. De 1987 à 1989, les animateurs ont été formés au travail de rue. Cette formation s'est faite en collaboration avec des organismes tels que le CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), l'ICC (Institut Central des Cadres), le SCSCIB (Centre Socio-Culturel des Immigrés de Bruxelles, actuellement intitulé le CBAI).

Dès 1990, une assistante sociale a été engagée à temps plein en poste TCT supplémentaire octroyé par le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale. L'assistante sociale avait pour charge la coordination des équipes d'animateurs. Pour des raisons de meilleure efficacité, la Conférence des Echevins avait décidé de regrouper plusieurs animateurs pour un quartier spécifique. Aujourd'hui, le personnel des animateurs comprend 1 temps-plein et 18 mi-temps.

La Commission communautaire française a assumé pour sa part, depuis 1986, la gestion administrative du Troisième Circuit du Travail sous la responsabilité des échevins et de son association qui est l'employeur reconnu par l'ORBEM.

En mai 1994, l'association de fait s'est constituée en a.s.b.l. nommée «Atout Projet» avec comme président M. Luc Barbay.

La constitution de l'association de fait en a.s.b.l. lui a permis d'acquérir un statut légal et juridique lui permettant dès lors d'assumer la gestion de personnel au nom de l'a.s.b.l. sans qu'aucune responsabilité personnelle des membres constitutants n'intervienne.

L'a.s.b.l. comprend actuellement 13 échevins qui, selon les statuts de l'a.s.b.l., sont libres d'en faire partie soit mandatés par le Collège communal, soit à titre privé.

Quant au fait des certaines décisions prises par des échevins non mandatés par leur Collège et

membre de l'a.s.b.l. à titre privé, il n'appartient pas au Collège de la Commission communautaire française d'intervenir dans une a.s.b.l. qui relève du libre droit d'association pour tous les individus et dès lors s'inscrit dans la sphère privée.

Par ailleurs, l'honorable membre trouvera en annexe le rapport d'activité de l'a.s.b.l. pour l'année 1995.

ATOUT PROJET a.s.b.l.

A. Les échevins qui adhèrent à titre personnel :

1. Bruxelles-Ville :
Madame Marion Lemesre
2. Etterbeek :
Comte de Brouckhoven de Bergeyck
3. Woluwe-Saint-Lambert :
Madame Claudine Peeters

B. Les échevins qui adhèrent avec l'autorisation de leur Collège :

1. Anderlecht :
Monsieur Jean-Jacques Boelpaep
2. Auderghem :
Monsieur Dominic Sempoux
3. Berchem-St-Agathe :
Monsieur Paul Jonet
4. Forest :
Monsieur Diego Escolar
5. Ganshoren :
Monsieur Luc Barbay
6. Jette :
Monsieur Louis Vandenheede
7. Saint-Gilles :
Monsieur Alain Leduc
8. Schaerbeek :
Monsieur Micel de Herde
9. Watermael-Boitsfort :
Madame Martine Payfa, Bourgmestre
10. Woluwe-Saint-Pierre :
Monsieur Philippe Van Cranem

C. Communes qui refusent l'adhésion

1. Evere :
Monsieur Joseph Corten
2. Ixelles :
Monsieur Dominique Dufourny
3. Saint-Josse-ten-Noode :
Monsieur Guy Cudell

D. Communes qui n'ont pas encore répondu :

1. Koekelberg :
Madame Arlette Genicot-Van Hoeymissen
2. Molenbeek :
Monsieur Philippe Moureaux, Bourgmestre
3. Uccle :
Monsieur Eric Sax

ATOUT-PROJET a.s.b.l.
100-103 Boulevard de Waterloo
1000 Bruxelles

RAPPORT D'ACTIVITE

Eliane Berthe

Sellam El Ktibi

1. Historique

Association des échevins de la jeunesse des communes Bruxelloises

L'association des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles s'est constituée en 1984 avec la collaboration de la Communauté française et de la Commission française de la culture (devenue depuis lors la Commission communautaire française).

Son objectif est d'être un lieu privilégié de réflexion et de discussion afin de stimuler, en concertation avec les Collèges échevinaux, la mise en oeuvre de projets en faveur des jeunes et de mettre tout en oeuvre pour convaincre le pouvoir de tutelle de reconnaître les dépenses en matière de politique de la jeunesse comme des dépenses obligatoires (et non plus facultatives, c'est-à-dire à la merci des plans d'assainissement) dans les budgets communaux.

Dès leurs premières réunions, les Echevins de la jeunesse ont pris conscience qu'ils étaient tous confrontés à un même problème, celui des jeunes désœuvrés issus de quartiers défavorisés, enclins à commettre des actes de vandalisme et à glisser dans la délinquance.

Pour rencontrer ce public spécifique, les Echevins de la Jeunesse ont élaboré, dès 1985 (année internationale de la jeunesse), un projet d'animation de rue et ils ont introduit une demande de TCT comportant 80 animateurs temps-plein auprès du ministère de l'Emploi et du Travail.

Leur intention était de mettre une équipe de 4 animateurs de rue dans chaque commune et de confier la coordination du projet, au niveau de l'agglomération, à une vingtième équipe de 4 animateurs.

Le Ministère de l'Emploi et du Travail ne leur ayant octroyé que 20 animateurs mi-temps engagés début 1986, les Echevins de la Jeunesse ont été obligés de les faire travailler en collaboration avec les associations existantes (écoles de devoirs, maisons de jeunes, ateliers créatifs...).

Malgré le caractère dérisoire de leurs moyens, les Echevins de la jeunesse ont été les premiers à avoir conçu un projet d'animation de rue dans plusieurs communes et ils ont, grâce à leur(s) animateur(s), contribué à la création de réseaux et de partenaires publics-privés oeuvrant en faveur des jeunes.

Vu la brièveté des délais d'engagement et vu l'absence de réserve de recrutement d'animateurs, il apparaît très rapidement que la motivation ainsi que le niveau de formation et d'expérience des personnes engagées sont très variables et parfois même fort lacunaires. Ce constat amène les Echevins de la Jeunesse à la conclusion que les animateurs doivent bénéficier d'une formation complémentaire.

Une première période de 3 ans (de 87 à 89) a été consacrée à former les travailleurs à l'animation de rue en collaboration avec des organismes tels que les CEMREA ⁽¹⁾, l'ICC ⁽²⁾, le CSCIB ⁽³⁾ (devenu entretemps Centre Bruxellois d'Action Interculturelle). Les frais de cette formation ont été supportés par la Communauté française.

Début 1989, la nouvelle équipe d'Echevins de la Jeunesse issue des élections d'octobre 1988, procède à l'évaluation du travail accompli. Elle constate que depuis 1984, il y a eu évolution d'une vague notion d'animateurs polyvalents vers la notion plus précise d'un animateur qui doit répondre aux besoins du terrain dans une perspective de prévention de la délinquance juvénile et que dans plusieurs communes, il y a eu un meilleur ciblage du public visé.

Le groupe de travail chargé de cette évaluation en arrive à définir de façon plus précise les spécificités de l'animation de rue et le public auquel elle s'adresse.

Spécificité de l'animation de rue.

- L'animation de rue et de quartier se situe là où la population concernée ne peut ou n'a pas pu effectuer la démarche d'utiliser, influencer ou adapter les institutions, les associations existantes ou en créer là où elles n'existent pas. L'essentiel de ses actions se situe donc dans les «espaces libres» ainsi déterminés.
- Elle vise à amener les personnes et les groupes à vivre une démarche progressive de prise en charge du développement de leur vie personnelle à partir des besoins identifiés. Leurs désirs d'agir, d'être valorisés et reconnus sont utilisés et canalisés de manière positive au départ d'une sensibilisation à des loisirs, à des centres d'intérêts, à des moyens d'expression qui leur sont accessibles, débouchant sur la mise en oeuvre de projets à la mesure de leurs capacités.
- Elle cherche à favoriser tant l'élargissement des horizons (milieux, cultures) que la découverte du quartier, de la ville, des infrastructures sociales, culturelles, sportives... dans le but d'assurer les passerelles et les relais par une mise en contact avec la «société organisée» (associations de jeunes et d'adultes, services d'aide sociale, juridique, psychologique, organismes spécialisés, administrations publiques etc.). Son action s'inscrit donc en creux des objectifs propres aux diverses institutions existantes.
- L'action se mène prioritairement au dehors, dans la rue, les espaces publics, au sein des quartiers, des cités,... là où les enfants et les jeunes visés par cette animation spécifique se trouvent ou plutôt se cherchent.

Public visé par l'animation de quartier

Jeunes, garçons et filles, belges et immigrés, de 10 à 18 ans qui se trouvent dans la rue, les espaces publics :

- issus de familles socio-économiquement défavorisées (familles nombreuses, conflictuelles, monoparentales ou désorganisées, abondantes

(1) Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

(2) Institut Central des Cadres

(3) Centre Socio-Culturel des Immigrés de Bruxelles.

ou superprotectrices, à faible revenu ou sans priorité budgétaire au bénéfice du développement culturel des enfants...);

- résidant dans des quartiers en voie de taudisation ou dans des cités sociales à forte densité, caractérisés par des logements exigus, des espaces vers peu nombreux, inaccessibles ou inexistantes et une insuffisance ou une absence d'infrastructures matérielles, de structures associatives;
- inorganisés, marginalisés, inadaptés : non insérés dans des réseaux, sans connaissance des ressources culturelles, sociales, de loisirs existants, en difficulté par rapport aux normes sociales minimales, ayant parfois des problèmes caractéristiques.

Le souci de recentrer le projet sur l'animation de rue et de constituer des équipes susceptibles de mener ce travail à bien a donc été mis au premier plan par la nouvelle équipe d'Echevins de la Jeunesse.

Plusieurs Echevins de la Jeunesse ont accepté de détacher, sur un quartier défavorisé choisi de commun accord par les membres de l'association, l'animateur de rue qui travaillait dans leur commune. Grâce à cela, une équipe-pilote a été constituée et sa coordination a été confiée à une assistante sociale engagée à plein temps, poste TCT supplémentaire octroyé en mai 1990 par le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour soutenir le travail de cette équipe et pour permettre des échanges entre elle et les autres animateurs, l'organisation de nouveaux cycles de formation a été confiée à un collectif composé du CRIDIS (4), des CEMEA et de l'ICC avec le soutien financier de la Communauté française, de la Commission communautaire française et du Comité de Protection de la Jeunesse de Bruxelles (devenu depuis fin 1991, le Conseil d'Arrondissement d'Aide à la Jeunesse).

Cette équipe d'Atout Projet a travaillé dans des quartiers défavorisés, d'abord à Schaerbeek de mars 1990 à avril 1991 et ensuite à Molenbeek de mai 1991 à novembre 1992.

Malgré le travail intensif (dû notamment à la grève des professeurs) et de qualité effectué par les animateurs, l'Assemblée plénière de l'association des Echevins de la Jeunesse a dû retirer l'équipe pilote de Schaerbeek suite à plusieurs problèmes :

- Engagement tardif de la coordinatrice de l'équipe (juin 1990).
- Mauvaises conditions de travail (bâtiments délabrés, pas de soutien sur le plan de l'aménagement du local, difficultés diverses).
- Absence de soutien du Collège schaerbeekois, dû vraisemblablement au climat particulier qui règne dans cette commune à l'égard des problèmes d'intégration (voir l'échec du projet de soutien de la Fondation Roi Baudouin).
- Isolement de l'équipe ayant fort peu de contact avec les associations schaerbeekaises poursuivant des objectifs similaires.
- Retrait à Jean-Pierre Van Gorp de ses attributions d'Echevin de la Jeunesse.

A Molenbeek, l'équipe d'Atout-Projet a dû s'insérer dans un tissu associatif assez important et peu de temps après (septembre 1991), elle s'est trouvée confrontée avec les nouveaux dispositifs mis en place par la Conférence interministérielle avec laquelle elle a eu des difficultés à établir des rapports de bonne collaboration malgré l'excellent travail effectué de mai à septembre 1991.

Des initiatives originales comme l'organisation d'animations en soirée (de 19 h à 24 h) ont permis de contacter un public de grands adolescents qui n'était pas touché par le tissu associatif de la commune.

L'engagement à mi-temps est un problème majeur pour une équipe d'animateurs. Il empêche la coordination des actions et la concertation entre les travailleurs car la disponibilité de ceux-ci est limitée eu égard aux projets qu'ils mènent dans le cadre de leur autre mi-temps; établir la grille horaire et fixer des moments de réunion commune nécessitent des négociations longues et difficiles.

D'autre part, accepter un emploi à temps partiel pour échapper au chômage signifie espérer que le temps de travail va être accru.

(4) Centre de recherche et d'Intervention sur les Dynamiques Institutionnelles.

Comme la possibilité de travailler à temps plein n'existe pas pour les 19 animateurs mi-temps de la Conférence des Echevins de la Jeunesse, bon nombre d'entre eux quittent ce projet dès qu'ils trouvent un emploi à temps plein. Cet état de chose entraîne un roulement incessant des travailleurs et met à mal la nécessaire relation de confiance entre jeune et animateur que suppose le travail d'animation de rue.

Depuis ses débuts, l'Association des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles est convaincue qu'il faut des méthodes spécifiques d'animation pour aller à la rencontre des jeunes marginalisés.

On peut regretter qu'à l'occasion de la mise en place des différents dispositifs, l'association des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles n'ait pas obtenu la reconnaissance de son projet d'animation de rue ni l'octroi de moyens en supplément.

Néanmoins, le travail d'animation de rue s'est sensiblement développé.

Depuis les événements survenus en mai 1991, Saint-Gilles et Molenbeek, 8 communes dénommées «à risque» par la presse (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Ixelles) ont, en effet, bénéficié de plus de moyens via différents fonds et plusieurs d'entre elles ont développé des projets d'animation de rue. Dans certaines communes, le dispositif combinant ces différentes interventions est géré par l'Echevin de la Jeunesse.

La Commission a toujours eu un rapport privilégié avec les communes et c'est pourquoi elle a participé dès le début aux travaux de l'association des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles.

Depuis 1984, la Commission française de la Culture devenue la Commission communautaire française assure le secrétariat des réunions et la préparation des dossiers de l'association des Echevins de la Jeunesse de l'Agglomération de Bruxelles. Son président, Monsieur Poupko, a présidé l'Association jusqu'en juin 1989. Monsieur Lenders, Echevin de la Jeunesse, lui a succédé.

Depuis 1986, la Commission assume, en outre, la gestion administrative du Troisième Circuit de Travail sous la responsabilité de l'association de

fait des Echevins de la Jeunesse qui en est l'employeur reconnu par l'ORBEM.

Aujourd'hui, la Commission communautaire française reste, pour l'Association des Echevins de la Jeunesse, un partenaire précieux sans l'aide duquel celle-ci ne pourrait poursuivre son action.

Depuis le 2 mai 1994, la CEJAB s'est constituée en a.s.b.l. nommée «Atout Projet» avec comme Président Monsieur Luc Barbay.

Le TCT 7539 est devenu le TCT 60380; celui-ci a repris tous les animateurs du précédent TCT sans interruption entre les deux contrats. Seuls les échevins ayant adhéré à l'a.s.b.l. Atout-Projet ont pu bénéficier d'animateurs du TCT étant donné la responsabilité d'employeur que cela représente. Cela signifie également que les animateurs qui travaillaient dans les communes qui n'ont pas adhéré à l'a.s.b.l. ont été remplacés dans celles qui avaient adhéré.

2. La définition du travail de rue (1)

La conception du travail de rue

- La conception communautaire : le travail de rue vise à favoriser la participation de l'ensemble des habitants d'un quartier à partir des jeunes qui sont le premier public approché. Il favorise l'ouverture vers d'autres groupes en promouvant la multiculturalité et la cohabitation de différents groupes sociaux.
- L'animation de rue : le travail de rue aide à mettre sur pied des activités qui répondent au souhait des jeunes mais vise aussi à leur autonomisation par la réalisation de projets qu'ils prennent progressivement en charge, par la «réappropriation de leurs actes». Cette approche est essentiellement collective.
- L'éducation de rue : le travail de rue consiste à être là, disponible, à l'écoute des demandes des jeunes. Le travailleur de rue est un facilitateur, un détonateur de relations, de projets. Cela suppose une méthodologie précise. Le travailleur de

(1) Rapport de recherche pour la Fondation Roi Baudouin - «Le travail de rue en Communauté française». C. Schaut et L. Van Campenhoudt - Octobre 1994.

rue va sur le terrain des personnes aidées, il en accepte la culture, sans les contraindre. Pour d'autres, le travailleur de rue doit être un référent clair qui met le jeune en face des normes et des lois. Il doit se substituer au modèle d'autorité parentale qui fait défaut par un processus d'identification.

Ces différentes conceptions ne s'opposent pas nécessairement. Certains organismes font à la fois de l'éducation de rue et de l'animation. L'une peut précéder l'autre et en être une condition préalable. Dans certains cas l'une prévaut sur l'autre ou constitue l'essentiel de l'intervention sociale. Par ailleurs, certains organismes mettent en exergue le rôle politique du travail de rue : il tente d'enrayer les phénomènes d'exclusion sociale, de redonner la parole aux plus exclus, de réaffirmer le droit à une citoyenneté active et responsable. D'autres, par contre, s'écartent de cette conception pour mettre davantage l'accent sur l'aspect technique de cette forme d'intervention sociale.

On pourrait synthétiser les différentes conceptions comme suit :

	Aspect technique du travail de rue	Aspect politique du travail de rue
La conception communautaire	Le travail de rue est un mode d'approche où l'objectif est d'atteindre, via les jeunes, les adultes et l'ensemble des acteurs locaux	Le travail de rue disparaît progressivement et se transforme en travail de développement communautaire proprement dit
L'animation	Le travail de rue permet de relever les demandes des jeunes et de proposer des activités qui répondent à leurs attentes	Le travail de rue vise à responsabiliser les personnes aidées via la réalisation de projets qu'elles se réapproprient progressivement
L'éducation	Le travail de rue est un mode d'approche qui précède un accompagnement individuel (accompagnement social et/ou thérapeutique)	Le travail de rue aide à la reconstruction de la personne comme acteur social, à la reconstruction de son tissu social. Il tente en cela d'entrayer l'exclusion sociale.

3. «Atout-Projet» 1995

L'animation des enfants et des jeunes dans les rues et les quartiers socialement et culturellement défavorisés des 19 communes de la région de Bruxelles-Capitale, telle est la finalité du projet des échevins de la jeunesse.

Encadrer les enfants et les jeunes, les aider à se réaliser, à sortir d'une situation difficile ou conflictuelle.

tuelle, telle est la mission des animateurs(trices) TCT qui travaillent dans des milieux différents et avec des populations diverses.

Atout-Projet dispose de 18 animateurs de rue mi-temps travaillant sur 12 communes à savoir :

- | | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| 1. Auderghem | (1 animatrice) |
| 2. Anderlecht | (poste vacant) |
| 3. Berchem-Ste-Agathe | (1 animateur) |
| 4. Bruxelles-ville | (2 animateurs) |
| 5. Etterbeek | (2 animateurs) |
| 6. Forest | (1 animateur) |
| 7. Jette | (1 animateur) |
| 8. Saint-Gilles | (2 animateurs) |
| 9. Schaerbeek | (poste vacant - recrutement en cours) |
| 10. Woluwe-Saint-Lambert | (2 animateurs) |
| 11. Woluwe-Saint-Pierre | (2 animateurs) |
| 12. Watermael-Boitsfort | (2 animateurs) |

P.S.Ganshoren ne dispose pas actuellement d'un poste TCT animateur, quoi que ayant adhéré à l'a.s.b.l.

ATOUT PROJET a.s.b.l.

Liste des animateurs qui travaillent avec les enfants :

Albert Bernath	Saint-Gilles
Emilio Navarro	Saint-Gilles
Jean Mandy	Woluwe-Saint-Lambert
Paul Goens	Woluwe-Saint-Pierre
Christian Melis	Woluwe-Saint-Pierre
Jacqueline Baert	Watermael-Boitsfort
Dolores Anciaux	Watermael-Boitsfort
Michèle Legreve	Bruxelles-ville

Liste des animateurs qui travaillent avec les adolescents :

Patricia Deldicq	Woluwe-Saint-Lambert
Jean Marie Bertrand	Bruxelles-ville
Gabriella Badea	Auderghem
Cetin Dogan	Jette
Mohamed Benaissa	Berchem-sainte-Aghate
Farid Haddad	Forest
Michel Souren	Etterbeek
Yvan Jerebkov	Etterbeek

A préciser...

.....	Anderlecht
.....	Schaerbeek

Coordination : Sellam El Ktibi (Atout-Projet)
Eliane Berthe (Commission communautaire française)

4. Travail de coordination

Dans le cadre d'Atout-Projet a été engagé en août 1995 un coordinateur assistant social plein-temps.

La Commission communautaire française a également mis à disposition d'Atout-Projet une coordinatrice administrative.

Ce travail de coordination a permis d'établir un état des lieux du projet.

Le *première phase* de ce travail a consisté en un travail d'observation et d'écoute. A cet effet, des visites ont été effectuées sur le terrain, auprès des responsables et des différents échevins de la jeunesse.

La deuxième phase : le compte rendu.

Les visites auprès des travailleurs de rue et des échevins nous ont permis de situer les lieux, les conditions de travail, le public cible, les activités, le travail de rue et les rapports avec les échevinats de la jeunesse :

La troisième phase : l'évaluation.

1^{re} et 2^{me} phase : l'observation et le compte rendu

1. Auderghem :
Nom : Gabriella Badéa TCT n° 016/03
Formation :
Lieu d'intervention :
Maison de jeunes d'Auderghem
Activités : peinture, bricolage, sport
Public cible : jeunes du quartier
2. Anderlecht :
Nom : Es Samri Jamal a reçu son préavis. Le poste est donc vacant à ce jour (recrutement en cours)
3. Berchem-Ste-Agathe :
Nom : Benaïssa Mohamed TCT. n° 017/02
Formation : animateur
Lieu d'intervention : quartier Hunderveld (local provisoire jusqu'en 1996)
Activités : activités sportives, jeux de société, excursions
Public cible : jeunes de 16 à 21 ans - 30% viennent des communes de la périphérie.

4. Bruxelles-ville (2 animateurs)

a) Nom : Le Grève Michèle TCT n° 015/02
Formation : animatrice
Lieu d'intervention : Maison des enfants -
rue de la Flèche - Bruxelles-ville
Activités : jeux de société, bricolage, plaine
de jeux, école de devoirs
Public cible : enfants de 6 à 12 ans

b) Nom : Jean-Marie Bertrand TCT n° 020/60
Formation : éducateur
Lieu d'intervention : Maison de jeunes «La
buanderie»
Activités : sports, jeux de société
Public cible : jeunes adolescents

5. Etterbeek (2 animateurs)

a) Nom : Michel Souren TCT n° 013/04
Formation : boucherie, charcuterie (CERIA)
Lieu d'intervention : Maison de jeunes «la
Cléf»
Activités : animation, création de décors
fantastiques, exposition annuelle fantas-
tique, jeux de société
Public cible : jeunes de 21 à 35 ans

b) Nom : Yvan Jerebkow TCT n° 003/03
Formation : Vidéobus
Lieu d'intervention : Maison de jeunes de
«la Cléf» et les «Carmélites»
Activités : animation avec Michel Souren à
la Cléf et animation d'enfants aux Carmé-
lites
Public cible : jeunes de 21 à 35 ans
jeunes enfants

6. Forest : (1 animateur)

Nom : Farid Haddad TCT n° 002/01
Formation :
Lieu d'intervention : Maison de jeunes de
Forest
Activités : Cours de langues, jeux de société,
jeux d'échecs
Public cible : jeunes de 18 à 25 ans

7. Jette (1 animateur)

Nom : Dogan Cetin TCT n° 007/02
Formation : illustrateur/animation en milieu
socioculturel (CBAI)
Lieu d'intervention : Espace Essegheem
Activités : ateliers de peinture, activités spor-
tives, excursions
Public cible : enfants de 5 à 12 ans

8. Saint-Gilles (2 animateurs)

a) Nom : Albert Bernath TCT n° 017/02
Formation : assistant social
Lieu d'intervention : Maison des enfants de
Saint-Gilles
Activités : atelier céramique, atelier de mu-
sique, atelier de théâtre, atelier sorties-
excursions (parcs, etc.)
Public cible : enfants de 5 à 12 ans

b) Nom : Emilio Navarro TCT n° 006/03
Formation : animateur
Lieu d'intervention : Maison des enfants de
Saint-Gilles
Activités : atelier céramique, atelier de mu-
sique, atelier de théâtre, atelier sorties-
excursions (parcs, etc.)
Public cible : enfants de 5 à 12 ans

9. Schaerbeek (le poste est vacant)

Un avis de recrutement a été adressé à
l'ORBEM

10. Woluwe-Saint-Lambert (2 animateurs)

a) Nom : Patricia Deldicq TCT n° 019/03
Formation : secrétariat-comptabilité
Lieu d'intervention : Espace «Galaxie-
Andromède»
Activités : animation, jeux de société, à
thème, activités sportives, excursions
Public cible : jeunes de 12 à 27 ans

b) Nom : Jean Mandy
Formation : éducateur
Lieu d'intervention : JJJY Andromède
Activités : mise sur pied d'un projet d'ani-
mation pour enfants
Public cible : enfants de 5 à 12 ans

11. Woluwe-Saint-Pierre (2 animateurs)

a) Nom : Paul Goens TCT n° 009/04
Formation : éducateur
Lieu d'intervention : club Amitié «Cité de
l'Amitié»
Public cible : enfants de 5 à 14 ans
Activités : sports, jeux de société, à thème
(ex. nettoyage de quartier), excursions

b) Nom : Christian Melis TCT n° 010/02
Fonction : Assistant social
Lieu d'intervention : «Cité de l'Amitié»
Activités : sports, excursions
Public cible : enfants de 5 à 14 ans
Fin de prestations

12. Watermael-Boitsfort (2 animatrices)

a) Nom : Jacqueline Baert TCT n° 007/68

Formation : animatrice, comédienne

Lieu d'intervention : Espace l'Elan

Activités : animations culturelles, artistiques et sportives, excursions

Public cible : enfants de 5 à 12 ans

b) Nom : Dolores Anciaux TCT n° 018/01

Formation : assistante familiale (attestation)

Lieu d'intervention : Espace l'Elan

Activités : animations culturelles, artistiques et sportives, excursions

Public cible : enfants de 5 à 12 ans.

3^{me} phase : L'évaluation

Cadre de travail

Comme mentionné dans la définition, l'animation de rue est un travail spécifique auquel l'animateur doit pouvoir faire face.

Le travail de rue présente en effet des imprévus avec les jeunes et les institutions.

a) avec les jeunes

- Les jeunes peuvent devenir des consommateurs d'activités, strictement demandeurs ne se prenant pas en charge. Ils peuvent devenir dépendants du travailleur de rue.
- En prenant conscience qu'ils peuvent se structurer en groupe, les jeunes peuvent constituer des «solidarités négatives» (par exemple former une bande et organiser certains trafics). Des tensions peuvent surgir et donner naissance à des conflits. Le travailleur de rue doit pouvoir gérer ces conflits et ces «solidarités négatives».
- La proximité avec le public visé peut entraîner des confusions de rôles : les jeunes essaient par exemple d'impliquer le travailleur de rue dans leurs combines.
- Quand l'intervention vise un public particulier, les autres publics risquent de se sentir lésés. Il importe de travailler en interaction avec les différents publics.
- Des problèmes éthiques peuvent se poser quand le travailleur de rue se sent coincé

entre le secret professionnel et des actes illégaux.

- Le recours à des activités et à un local peut obliger le travailleur à exercer une fonction de contrôle, ce qui est contraire à son optique de travail.

b) avec les institutions

- Quand plusieurs organismes travaillent sur le même territoire, il est indispensable de clarifier les missions de chacun si l'on veut éviter des sentiments de concurrence et de dépossession qui, de plus, nuisent à l'efficacité du travail.
- On peut noter également la difficulté de collaborer avec les autres institutions présentes dans le champ d'intervention du travail de rue.
- Le travail de rue peut cacher les insuffisances d'autres intervenants locaux. Plus encore, l'intervention du travailleur de rue peut les pousser à se décharger de la responsabilité de certaines situations problématiques.

Comment se situe Atout-Projet face à cette mission de travail de rue?

Tous les animateurs Atout-Projet sont rattachés à une institution (Maison de jeunes, Maison de quartier, Foyer culturel, Espaces dans des logements sociaux...).

La moitié des animateurs ont au moins 2 années de travail.

Nous constatons une implication difficile pour certains lors d'un emploi mi-temps. Cinq animateurs sont engagés plein temps (1/2 temps par «Atout-Projet», l'autre 1/2 par la commune où ils travaillent), ce qui leur permet une implication et une motivation plus grandes dans leur travail.

Seul l'animateur de jette travaillait «en solo» sans être intégré dans une équipe. Le rattachement à une institution est-il dû à une non-connaissance du contenu du «travail de rue» ou est-ce par crainte de faire n'importe quoi sous l'étiquette du travail de rue?

Cette manière de travailler amène à une «sédentarisation» du travail de rue. Toutefois, si le travail

de rue se sédentarise, il est important de développer une démarche communautaire afin de responsabiliser et faire participer le public cible. Ce travail communautaire viserait à favoriser la participation de l'ensemble des habitants d'un quartier à partir des jeunes, premier public approché.

Ce travail doit favoriser l'ouverture vers d'autres groupes en promouvant la multiculturalité et la cohabitation de différents groupes sociaux.

Pratiquement nous remarquons que les animateurs Atout projet établissent leur programmation en fonction de leurs capacités et connaissances ou bien pour répondre aux desiderata de l'institution. L'idée d'aller vers un public n'existe pas, on attend que celui-ci vienne. Pour bon nombre d'entre eux, l'organisation d'activités est un moyen d'entrer en contact avec les jeunes. A côté des activités instituées par l'animateur, il devrait y avoir des moments non institués.

La formation

Les animateurs ne disposent pas d'une formation de base en travail de rue (les formations acquises sont diverses - voir 2^{me} phase du compte-rendu).

Les animateurs apprennent sur le tas. La formation ou supervision s'impose pour l'évolution du travail.

La formation est une demande des animateurs, elle doit porter sur différents thèmes (pédagogie, relation d'aide toxico...).

Le problème des limites dans le travail de l'animateur, crée le besoin de connaître les relais (organismes sociaux) lui permettant de se décharger de «cas lourds» auquel il ne peut répondre.

Bien que la plupart des animateurs soient satisfaits du travail qu'ils font, un élargissement de leur travail à la dimension du travail de rue est envisageable (en concertation avec les échevinats de la jeunesse) et rencontrerait dès lors l'objectif d'Atout-Projet.

Propositions de la coordination à court et moyen terme

- organiser des réunions d'information et de formation avec des personnes ressources sur les thèmes préoccupant les animateurs;

- organiser des rencontres (tous les deux mois) et des échanges (activités intercommunales) entre les animateurs;
- créer un bulletin de liaison entre les animateurs.

Afin de mener à bien ces différentes activités la coordination aura la délicate tâche de trouver les budgets nécessaires soit auprès de la Communauté française soit auprès de la Commission communautaire française.

Question n° 10 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Librairie « Quartiers Latins ».

1. Quelle est la nature des rapports qui la lie avec la Commission communautaire française et l'a.s.b.l. CFC éditions?
2. Quel est son statut juridique?
3. Quelle est la composition de son Conseil d'administration?
4. Quel est le montant de son éventuelle subside annuelle?
5. Quel est le nombre de ses employés?
6. Quel est son chiffre d'affaire et quel est son résultat d'exploitation?

Réponse :

Question n° 1

L'a.s.b.l. CFC-Editions a été créée en 1987, à l'initiative de la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles, aujourd'hui Commission communautaire française.

Question n° 2

CFC-Editions est organisée en association sans but lucratif (a.s.b.l.), dont les statuts ont été publiés au *Moniteur belge* du 28 mai 1987, administrée par une assemblée générale et un conseil d'administration.

Question n° 3

Président M. Robert HOTYAT
 Secrétaire M. Merry HERMANUS
 Trésorier M. Olivier MAINGAIN
 1^{er} Vice-Président M. Jean-Jacques SCHELLENS
 2^{ème} Vice-Président M. Jean-Emile MESOT

Membres

Mmes Magdeleine WILLAME, Michèle MAT,
 MM. Joseph PARMENTIER, Jean-Paul NAS-
 SAUX, Jean-Luc ROBERT, Daniel LAROCHE.

Question n° 4

La subvention allouée à CFC-Editions a.s.b.l. est
 de 5.960.000 FB pour 1995.

Question n° 5

3 agents de CFC-Editions sont affectés au sec-
 teur Librairie, la direction étant assurée par la
 directrice de CFC-Editions a.s.b.l.

Question n° 6

Pour l'exercice 94-95, le chiffre d'affaire s'élève à
 3.283.295 FB et le résultat d'exploitation à 619.306
 FB.

**Question n° 11 de M. de Lobkowicz du 14 no-
vembre 1995.***Maison de la Francité.*

La Maison de la Francité accueille de très nom-
 breuses associations.

J'aimerais connaître le nom de ces associations,
 le nombre de mètres carrés occupés ainsi que les
 différents loyers payés.

Réponse :

Occupants des locaux	Superficie	Montant du loyer
CFA	40 m ²	12.000 F
CEC	58 m ²	15.000 F
A.P.W.F.S.P.	42 m ²	3.300 F
Union des Belges à l'Etranger	80 m ²	33.000 F
Fonds Henri Storck	99 m ²	19.200 F
Bruxelles français		6.000 F
CBA	125 m ²	33.000 F
Régie graphique	140 m ²	63.000 F
Radio France	70 m ²	33.000 F

Question n° 13 de M. de Lobkowicz du 14 novembre 1995.

Aide financière aux publications et périodiques.

Monsieur le Ministre aurait-il l'obligeance de me communiquer la liste des publications et périodiques qui sont édités grâce à l'aide du Collège de la Commission communautaire française ou du cabinet de l'un de ses membres, la liste et les adresses des associations liées à ces publications et la somme annuelle de cette aide?

Réponse : En réponse à la question de l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la réponse à la question concernant « l'aide financière aux publications et aux périodiques ».

Périodique Publication	Adresse et bénéficiaire	Montant
Revue Carrefour		249.000 F
La Revue littéraire et poétique	Théâtre Poème rue d'Ecosse 30 - 1060 Bruxelles	300.000 F
La Revue Nouvelle	Revue Nouvelle bvd Général Jacques 126B - 1060 Bruxelles	150.000 F
Les Cahiers Marxistes	Free a.s.b.l. avenue de Stalingrad 21 - 1000 Bruxelles	150.000 F
Revue « Saison »	Cercle des Amateurs du Spectacle a.s.b.l. rue Jourdan 146 - 1060 Bruxelles	120.000 F
Revue Cinergie	Cinergie boulevard de Waterloo 103 - 1000 Bruxelles	870.000 F
Le Petit Cyrano	CETJ avenue de la Couronne 1321 - 1050 Bruxelles	100.000 F
Guides Verts Michelin (achat de guides)	Michelin s.a. Département Tourisme quai de Willebroeck 33 - 1210 Bruxelles	500.000 F
Guide du Routard (prix en charge de la rédaction)	Editions Hachette passage Boiton 22 - 75013 Paris	1.500.000 F
Propagande Dynamobile 95 - Tour à vélo	GRACQ rue Macq 16 - 1000 Bruxelles	40.000 F
Opération « Recyclons à Bruxelles »	Provélo a.s.b.l. (Vélo Tourisme en Belgique)	50.000 F
Automatica Musica	Le Monde des Automates à Bruxelles Bibl. Solvay - Parc Léopold - 1000 Bruxelles	150.000 F
Dépliant pour la Cathédrale St-Michel	Culture et Tourisme a.s.b.l. Cath. St-Michel et Gudule rue du Bois Sauvage 15 - 1000 Bruxelles	200.000 F
Brochure	La Quinzaine du Parfum a.s.b.l. rue Franklin 50 - 1040 Bruxelles	200.000 F
Edition d'une brochure	Bed & Brussels a.s.b.l. rue Victor Greyson 53 - 1050 Bruxelles	200.000 F
Réunion des a.s.b.l. de visites à thèmes : dépliant « Chemins d'été »	Provélo rue E. Solvay 32A - 1020 Bruxelles Arcadia rue H. Wafelaerts 58 - 1060 Bruxelles ARAU rue du Midi 2 - 1000 Bruxelles La Fonderie a.s.b.l. rue Ransfort 27 - 1080 Bruxelles Itinéraires a.s.b.l. rue Hôtel des Monnaies 157 - 1060 Bruxelles	350.000 F (chacun)

Edition d'un passeport touristique	Visit Brussels – TIB Hôtel de Ville Grand Place – 1000 Bruxelles	500.000 F
La Fonderie : dépliant	rue Ransfort 27 – 1080 Bruxelles	610.000 F
Auberge de Jeunesse	Les Auberges de Jeunesse	250.000 F
J. Brel : prospectus promotionnel	rue Van Oost 52 – 1030 Bruxelles	
Réimpression de Fac Simile revues surréalistes Bxl	Merzlota Production a.s.b.l. Didier Devillez rue G. Devresse 14 – 1030 Bruxelles	300.000 F
Publication du Journal des Poètes	Maison Internationale de la Poésie Arthur Haulot chaussée de Wavre 150 – 1050 Bruxelles	300.000 F
Edition de « Francophonie vivante »	Fondation Ch. Plisnier place Van Meenen 15/3 – 1060 Bruxelles	50.000 F
Actes du colloque « Littérature, Jeunesse et BD »	Diffusion Alternative a.s.b.l. rue Paul Emile Janson 9 – 1050 Bruxelles	200.000 F
Publication de l'annuaire des membres	AREW rue Caroly 38 – 1040 Bruxelles	25.000 F
Monographies d'artistes	Wolu-Culture avenue P. Hymans 251 – 1200 Bruxelles	150.000 F
Revue La Part de l'Œil	a.s.b.l. La Part de l'Œil rue du Midi 144 – 1000 Bruxelles	185.000 F
Revue Art et Culture	Art et Culture Palais des Beaux-Arts rue Royale 10 – 1000 Bruxelles	200.000 F
Publication pour le Tri-centenaire de la Monnaie	Cahiers du GRAM ULB – Fac. de Philo et Lettres av. Fr. Roosevelt 50 – 1050 Bruxelles	200.000 F
Publication d'un catalogue d'exposition « Magritte et la musique »	Galerie Bortier a.s.b.l. Galerie Bortier 9 – 1000 Bruxelles	120.000 F
Edition du périodique « Le Mot »	UIJPLF – Union Internationale des Journalistes et de la Presse de langue française IPC boulevard Charlemagne – 1040 Bruxelles	50.000 F
Edition de textes drama- tiques de jeunes auteurs	Groupe AVEN chaussée de Wavre 386 – 1040 Bruxelles	50.000 F
Organisation de l'expo « 9 à 99 CZ » en 95 et publication d'une plaquette-catalogue	Tension a.s.b.l. rue des Chartreux 26-28 – 1000 Bruxelles	100.000 F
Périodique « Echech à l'Echech »	Confédération générale des Enseignants chaussée de Haecht 66 – 1030 Bruxelles	150.000 F
Frais d'impression et de reliure de Vade Mecum annexé aux cahier pédago- giques « Construire et gérer son projet »	CRIDIS rue Maes 33 – 1050 Bruxelles	85.000 F
CCF-STICS-CRIDIS : édition des cahiers pédago- giques « Construire et gérer son projet » (2 guides por- tant sur le partenariat et l'évaluation publiés par la CCF en collaboration avec le STICS et le CRIDIS)		300.000 F
Edition des actes du collo- que « Théories et pratiques de l'écriture collective »	Collectif Alpha rue de Rome 12 – 1060 Bruxelles	120.000 F

Question n° 21 de M. de Lobkowicz du 21 novembre 1995.

Apport de subsides de la Communauté européenne.

Pour la plupart des matières gérées par les membres des Collèges des Commissions communautaires, il est possible d'avoir recours – sous certaines conditions – à des subsides spécifiques de Fonds et de Programmes de la Communauté européenne.

Je souhaiterais que monsieur le Ministre me donne les renseignements suivants :

1. A quels Fonds et Programmes européens avez-vous eu recours en vue d'une subvention éventuelle en 1995? Pourriez-vous mentionner, par Fonds et/ou Programme, quel est l'initiative ou le projet qui a été introduit et quel est le montant du subside demandé?
2. Quels sont les Fonds et/ou Programmes européens qui ont subsidié des initiatives ou projets bruxellois en 1994?

Réponse : En réponse à l'honorable membre, je ne peux répondre que négativement aux deux questions posées.

Il n'y a eu, en 1995, aucun recours à des subsides de Fonds et de Programmes de la Communauté européenne. Il en fut de même pour l'année 1994.

Question n° 36 de Mme Persoons du 12 janvier 1996.

Conseil bruxellois des musées.

La presse a récemment annoncé la naissance du Conseil bruxellois des musées qui rassemble environ 60 établissements.

L'honorable ministre peut-il m'indiquer :

1. quels sont les objectifs précis de ce Conseil?
2. quels établissements dépendant de la Commission communautaire française font partie de ce conseil?

3. quel subside est octroyé par la Commission communautaire française?
4. quelles sont les instances de fonctionnement de ce Conseil?
5. quels sont les établissements représentés dans chaque instance?
6. si la Commission communautaire française y dispose de représentants? Si oui, combien et à quel niveau?
7. si le Conseil bruxellois des musées sera représenté au sein du TIB?

Réponse : En réponse à l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la réponse à la question relative au « Conseil bruxellois des Musées ».

1. Objectifs du Conseil bruxellois des Musées.

Ce Conseil est, avant tout, un lieu d'organisation, de concertation et d'information. Il a pour but de se pencher sur les aspects spécifiques aux musées situés en région bruxelloise, qu'ils soient fédéraux, communautaires, communaux ou privés.

Le Conseil vise à devenir aussi un outil de référence et de contact avec les autres organismes existants pour la construction et la valorisation de l'image de « Bruxelles, Ville de Musées » (voir copie des statuts ci-jointe).

2. Etablissements dépendant de la CCF faisant partie du Conseil : aucun.
3. La Commission communautaire française a octroyé en 1995 un subside de 305.000 F devant permettre la mise en route administrative de l'a.s.b.l.
4. Instances de fonctionnement du Conseil bruxellois des Musées : ci-joint copie des statuts.
5. Établissements représentés dans chaque instance : ci-joint copie des statuts.
6. La Commission communautaire française n'y dispose d'aucun représentant.
7. Oui (représentant M. Guido Vanderhulst).

Conseil bruxellois des musées

Musées bruxellois contactés au 25/09/1995

Membres du conseil :

1. Appartements de Charles de Lorraine
Place du Musée, 1 – 1000 Bruxelles
T. 519.53.71
accès : boulevard de l'Empereur 4 – 1000 Bruxelles – T.
2. Autoworld Musée automobile
Monsieur Sylvain Demaerschalk, Administrateur délégué
Parc du Cinquantenaire 11 – 1040 Bruxelles
T. 736.41.65 – F. 736.51.36
3. Bruxella 1238
Musées de la Ville de Bruxelles
rue du Poivre 1 – 1000 Bruxelles
T. 511.27.42 – F. 514.55.78
accès : rue de la Bourse
4. Centre belge de la Bande dessinée
Monsieur Michel Leloup – Directeur
rue des Sables 20 – 1000 Bruxelles
T. 219.19.80 – F. 219.23.76
5. Centre de la miniature – Lilliput Belgium
Monsieur Ferdinand De Schepper, Président
rue Colonel Van Gele, 59 – 1040 Bruxelles
T. 732.24.71
6. La Tour Japonaise Domaine royal
(Musées royaux d'art et d'histoire
Monsieur Francis Van Noten, Conservateur en Chef)
Madame Chantal Kozireff, Conservateur
avenue Van Praet 44 – 1020 Bruxelles
T. 268.16.08/21.56
7. Maison Camille Lemonnier, Maison des écrivains
Roger Foulon, Président de l'association des Ecrivains
Emile Kesteman, Vice-Président
chaussée de Wavre 150 – 1050 Bruxelles
T. 512.29.68
8. Maison d'Erasmus et Le Beguinage
Alain Vanautgaerden
rue du Chapitre 31 – 1070 Bruxelles
T. 521.13.83 – F. 527.12.69
Béguinage : rue du Chapelain 1070 – T. 521.20.87
9. Musée Antoine Wiertz
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Monsieur André Moerman Conservator
rue Vautier 62 – 1040 Bruxelles
T. 648.17.18
10. Musée belge de Radiologie
Docteur R. Van Tiggelen, conservateur
Hôpital Reine et Astrid
rue Bruyn 2 – 1120 Bruxelles
T. 268.00.50 x 2096
11. Musée bruxellois de la Geuze
Brussels museum van de Geuze
Monsieur Jean-Pierre Van Roy
rue Gheudestraat 56 – 1070 Bruxelles
T. 521.49.28 – T+F. 520.28.91
12. Musée Hôtel Charlier
Madame Francine Delepine, Conservateur
pr. rue de la Limite, 14 – 1030 Bruxelles
accès : avenue des Arts 16 – 1040 Bruxelles
T. 218.53.82/220.26.90
13. Musée communal d'Evere
Monsieur Pieter Cnops
rue Edouard Stuckens 11-13 – 1140 Bruxelles
T. 245.44.88
14. Musée communal de Woluwe-St-Lambert
Monsieur Daniel Frankignoul, Directeur
pr. Clos des Peupliers, 64 – 1200 Bruxelles
T+F. 762.82.80
rue de la Charrette 40 – 1200 Bruxelles
T. 761.27.65
15. Musée communal du Comte de Jette
Abbaye de Dieleghem
Monsieur Robert Van Den Haute
rue Jean Tiebackx 14 – 1090 Bruxelles
T. 479.00.52
16. Musée Constantin Meunier
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Monsieur Pierre Bodson
Chef de Section
Rue du Musée, 9 – 1000 Bruxelles – T. 508.32.11
accès : rue de l'Abbaye 59 – 1050 Bruxelles
T. 648.44.49
17. Musée d'Art Ancien
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Madame Eliane De Wilde Conservatrice en Chef
rue de la Régence 3 – 1000 Bruxelles
T. 508.32.11 – F. 508.32.32

18. Musée d'Art Moderne
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Madame Eliane De Wilde Conservatrice en Chef
place Royale 1-2 - 1000 Bruxelles
T. 508.32.11 - 508.32.32
19. Musées de la Ville de Bruxelles - Maison du Roi
Madame Arlette Smolar-Meynart, Conservatrice
Madame Ter Assatouroff,
rue du Poivre 1 - 1000 Bruxelles
T. 511.27.42/512.53.84 - F. 514.55.78
20. Musée de l'Ecole
Monsieur Michel Hainaut, Conservateur, adm. comm.
Chaussée d'Ixelles, 168 - 1050 Bruxelles
T. 511.90.84 (1870 et 1217)
Monsieur Fischer
T. 512.12.97 (+ histoire d'Ixelles)
accès : rue de l'Aqueduc 161 - 1050 Bruxelles
21. Musée de l'Imprimerie -
Museum van de Boekdrukkunst
Monsieur Jean-Marie Horremans
pr. : Avenue Zaman, 75 - 1190 Bruxelles
boulevard de l'Empereur 4 - 1000 Bruxelles
T. 519.53.56
accès : Mont des Arts
22. Musée de l'Informatique Unisys
Monsieur Jacques Laffut
avenue du Bourget 20 - 1130 Bruxelles
T. 728.05.27
23. Musée de la Brasserie - Brouwerijmuseum
M. Bricchet Administrateur délégué
Grand'Place 10 - 1000 Bruxelles
T. 511.49.87 - F. 511.32.59
24. Musée de la Figurine
Monsieur Jean-Pierre Etienne Conservateur
Monsieur Claude Lhoneux Gestionnaire, adm. comm. Jette, T. 423.12.65
rue Jean Tiebackx 14 - 1090 Bruxelles
T. 479.00.52
25. Musée de Zoologie Auguste Lameere
Professeur Jean Jacques Van Mol
avenue Franklin Roosevelt 50 CP 160/13 - 1050 Bruxelles
T. 650.36.78
26. Musée des Archives d'Architecture Moderne
Monsieur Bernard de Walke
rue de l'Ermitage 86 - 1050 Bruxelles
T. 649.86.65
27. Musée des Beaux-Arts d'Ixelles
Madame Nicole D'Huart
rue Jean Van Volsem 71 - 1050 Bruxelles
T. 511.90.84 (1158, 1356, 1457)
28. Musée des Chemins de Fer Belges Gare du Nord
Monsieur Johan Thys T. 525.30.27
rue du Progrès 70 - 1210 Bruxelles
T. 224.62.79
29. Musée des Enfants
Madame Kathleen Lippens
rue du Bourgmestre, 15 - 1050 Bruxelles
T. 640.01.07
30. (Musée des Egouts) - Ville de Bruxelles
Monsieur Dufour
boulevard Anspach 6 - 1000 Bruxelles
T. 513.85.87
accès : Boulevard de l'Abattoir - 1070 Bruxelles
31. Musée des Postes et Télécommunications
Monsieur Vangoidsenhoven
place du Grand Sablon 40 - 1000 Bruxelles
T. 511.77.40/511.98.30
petite rue des Minimes, 2 - 1000 Bruxelles
32. Musée du Centre Public d'Aide sociale
Madame Claire Dickstein-Bernard
rue Haute 298A - 1000 Bruxelles
T. 535.30.28
33. Musée du Costume et de la Dentelle
Musées de la Ville de Bruxelles
rue de la Violette 6 - 1000 Bruxelles
T. 512.77.09
34. Musée du Feu
Monsieur Jean-Pierre Dernier
secr. : Amis du Musée du Feu, rue de Linkebeekstr. 50 - 1180
accès : rue Simons 21-233 - 1210 Bruxelles
35. Musée du Folklore Porte de Hal
(Musées royaux d'art et d'histoire
Monsieur Francis Van Noten, Conservateur en Cgef)
Madame Els Van Der Elst
Boulevard du Midi - 1000 Bruxelles
T. 534.25.52

36. Musée du Jouet
Monsieur André Raemdonck
rue de l'Association 24 - 1000 Bruxelles
T. 219.61.68
37. Musée du Théâtre Royal de Toone VII
Monsieur José Le Geal
Madame Andrée Longcheval
pr. Maison des Arts, Chaussée de Haecht, 147 -
1030 Bruxelles
impasse Schuddeveld 6 / petite rue des Bou-
chers, 21 - 1000 Bruxelles
T. 217.04.64/27.53/511.71.37
38. Musée du Transport urbain bruxellois
Monsieur Michel Leprince
avenue de Tervuren 364B - 1150 Bruxelles
T. 515.31.08
39. Musée Horta
Madame Françoise Dierkens
rue Américaine 25 - 1050 Bruxelles
T. 537.16.92 - F. 538.76.31
40. Musée Instrumental
(Musées royaux d'art et d'histoire
Monsieur Francis Van Noten, Conservateur en
Chef)
Mme Malou Haine, Chef de Département
place du Petit Sablon 17 - 1000 Bruxelles
T. 511.35.95 / (512.08.48 éducatif)
41. Musée international de Marionnettes
Théâtre royal du Péruchet
Franz Jageneau
avenue de la Forêt 50 - 1050 Bruxelles
T. 673.87.30
42. Musée Juif de Belgique
Monsieur Daniel Dratwa
avenue de Stalingrad 74 - 1000 Bruxelles
T. 512.19.63
43. Musée Maurice Carême
Madame Jeannine Burny
avenue Nellie Melba 14 - 1070 Bruxelles
T. 521.67.75
44. Musée National de la Résistance
Monsieur Jean Brack
pr. rue de la Sympathie, 55 - 1070 Bruxelles
rue Van Lint 14 - 1070 Bruxelles
T. 522.40.41/520.60.40
45. Musée Numismatique et Historique de la Ban-
que Nationale de Belgique
Madame C. Logie
rue du Bois Sauvage 9 - 1000 Bruxelles
T. 221.22.06 - F. 221.31.60
46. Musée Schaerbeekois de la Bière
Monsieur Claude Paulet T. 243.86.03
avenue Louis Bertrand 33-35 - F. 215.81.56
47. Musée Scientastic
Monsieur Baudouin Hubert
pr. square Robert Goldschmidt 24 - 1050 Bru-
xelles
T. 646.81.61
accès : Station de Métro Bourse T. 502.84.67
48. Musée Social et Industriel de la Région bruxel-
loise
La Fonderie - Monsieur Guido Vanderhulst,
Directeur
rue Ransfort 27 - 1080 Bruxelles
T. 410.10.80 - F. 410.39.85
49. Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire
Monsieur Pierre Lefevre
Parc du Cinquantenaire 3 - 1040 Bruxelles
T. 734.52.52 / 733.44.93/98.24 - F. 734.54.21
50. Musées Royaux d'Art et d'Histoire
Monsieur Francis Van Noten, Conservateur en
Chef
Madame Claudine Deltour, Directrice des Ser-
vices Généraux
Parc du Cinquantenaire 10 - 1040 Bruxelles
T. 741.73.02/72.18/72.11 (15 éducatif) -
F. 733.77.35
51. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Madame De Wilde, Conservatrice en Chef
Madame Thérèse Marlier, Chargée de la pro-
motion
rue du Musée 9 - 1000 Bruxelles
T. 508.32.11 - F. 508.32.32
52. Museum de l'Institut Royal des Sciences natu-
relles de Belgique - Monsieur D. Cahen, Direc-
teur
rue Vautier 29 - 1040 Bruxelles
T. 627.42.11 - F. 646.44.33
Monsieur Quintart, Chef du Service Educatif
accès : chaussée de Wavre, 260

53. Pavillon Chinois
(Musées royaux d'art et d'histoire
Monsieur Francis Van Noten, Conservateur en
Chef)
Madame Chantal Kozyreff
avenue Van Praet 44 – 1020 Bruxelles
T. 268.16.08 / 25.38

54. Musée David et Alice Van Buuren
Madame Françoise Lechien, Conservatrice –
T. 733.71.52 (10 à 18 h)
avenue Léo Errera 41 – 1180 Bruxelles
T. 343.48.51

Monsieur Mairesse (doctorant en muséologie ULB
– CEME)
avenue Franklin Roosevelt 50 CP 139 – 1050
Bruxelles – T. 650.36.88

Monsieur Etienne Meurice,
pr. : avenue Louis Jasmin 106 – 1150 Bruxelles
T. 504.02.30 – F. 513.69.50

Ont été élus administrateurs le 25 septembre 1995 :

Monsieur Daniel Cahen
Madame Claudine Deltour
Monsieur Sylvain Demaerschake
Madame Françoise Dierkens
Monsieur Daniel Frankignoul
Monsieur Michel Leloup
Madame Thérèse Marlier
Monsieur Etienne Meurice
Monsieur Claude Paulet
Monsieur Alain Quintart
Madame Arlette Smolar-Meynart
Monsieur Guido Vanderhulst

Ont été élus membres du Bureau

Monsieur Guido Vanderhulst, Président
Madame Claudine Deltour-Levie, Secrétaire
Monsieur Claude Paulet, Trésorier
M. ..., Vicé-Président

N'ont pas encore répondu :

– Musée d'Art Spontane
Mme Catherine Schmitz
boulevard Léopold II 51 – 1080 Bruxelles
T. 426.84.04

– Musée d'Orgues de Kermesse, Collection
Ghysels
rue Waelhem 104 – 1030 Bruxelles
T. 241.27.91

– Musée de la Dynastie
Monsieur Moreau
place des Palais 7 – 1000 Bruxelles
T. 511.55.78 – F. 511.08.38

– Musée de Mineralogie et de Géologie
Madame Marie-Josée Spronck
avenue Antoine Depage 30 (Bâtiment D 4e et 5e
ét.) – 1050 Bruxelles
T. 650.22.36

– Musée de Pharmacognosie
Musée de l'Université Libre de Bruxelles
Professeur M. Vanhaelen
Campus de la Plaine – B. 205-4
boulevard du Triomphe – accès 2 – 1160 Bru-
xelles
T. 650.52.81

– Musée du Cinéma
Madame Gabrielle Claes
rue Baron Horta 9 – 1000 Bruxelles
T. 507.83.70 0 F. 513.12.72

Musées non encore contactés
au 25 septembre 1995

1. Archief en Museum van het Vlaams leven te
Brussel
Professor H. Van Nuffel, Voorzitter
Ronald Boon, Directeur
Viskoperstraat 13/1 – 1000 Brussel
T. 512.42.81 – F.

2. Bibliothèque Royale Albert I^{er}
Monsieur Cokshaw, Conservateur
boulevard de l'Empereur, 4 – 1000 Bruxelles
T. 519.53.11/55.84 – F.

3. Bibliotheca Wittockiana
Le Conservateur
rue du Bémel, 21 0 1150 Bruxelles
T. 770.53.33 – F. 762.21.39

4. Archives et Musée de la Littérature
Roger Lallemant, Président
pr. : rue de la Régence, 44 – 1060 Bruxelles
boulevard de l'Empereur, 4 – 1000 Bruxelles
T. 519.55.82/53.54 – F.
(Musée de Bellevue)
Musée de la Dynastie
Place Royale
T. 511.44.25
5. Cabinets de Donation
Madame Ghislaine Desmeth
boulevard de l'Empereur, 4 – 1000 Bruxelles
T. 519.53.54 – F.
6. Musée du Livre
Madame Ghislaine Desmeth
boulevard de l'Empereur, 4 – 1000 Bruxelles
T. 519.53.54/53.57 – F.
7. Centre d'Histoire et de Tradition de la Gendarmerie
Lieutenant Colonel Guido Denis
avenue de la Force Aérienne, 33 – 1040 Bruxelles
T. 642.69.28/67.00 –
8. Musée du Clown – Musée itinérant
Alain David, Caroline Ceuppens
rue Picard, 75 – 1210 Bruxelles
T. 427.14.29 – F. 425.45.04
9. Musée de l'Escrime Charles Debeur
Monsieur Pierre Raes, animateur
Rue général Thys, 12 – 1050 Bruxelles
T. 648.69.32
10. Musée Monétaire
Monsieur Coenen, Commissaire des Monnaies
Boulevard Pacheco, 32 – 1000 Bruxelles
T. 219.45.30
11. Musée de la Radio et de la Télévision
Monsieur Jacques Frère
Cité de la RTBF
Local 1P10
Boulevard Reyers
1044 Bruxelles
T. 737.21.69
12. Musée du Théâtre Royal de la Monnaie
Jacques Fievez, Conservateur
Place de la Monnaie – 1000 Bruxelles
T. 217.22.11
13. Musée Michel de Ghelderode
Musée de l'Université Libre de Bruxelles
René Fayt, Conservateur
pr. avenue Victori, 6 – 1050 Bruxelles
T. 650.24.23
accès : avenue Legrand, 45 – 1050 Bruxelles
T. 649.72.62
14. Musée de la Vie Saint-Gilloise
Albert Eylenbosch
pr. : rue Fernand Bernier, 40 – 1060 Bruxelles
T. 348.50.05
accès : Place Van Meenen, 39 – 1060 Bruxelles
T. 536.02.23
15. Planétarium
Musée de l'Observatoire Royal de Belgique
Monsieur Pacquet, Directeur
avenue de Bouchout, 10 – 1020 Bruxelles
T. 478.95.26
16. Musée d'Histoire locale d'Ixelles
rue de l'Aqueduc, 161 – 1050 Bruxelles
T. 511.9084 x 1870
Monsieur Fischer
17. Musée Royal de l'Afrique Centrale
Monsieur Thijs Van Den Audenaerde
Leuvensesteenweg, 13 – 3080 Tervuren
T. 769.52.11 – F. 767.02.42
18. Musée Wellington de Waterloo
Monsieur de Callatay, Conservateur
Madame Ch. Van Den Bremt; Responsable
Chaussée de Bruxelles 147 – 1410 Waterloo
T. 354.78.06

Question n° 39 de Mme Huytebroeck du 22 janvier 1996.

Aide apportée au secteur de la petite enfance.

Lors de la discussion en commission du budget pour 1996, vous aviez promis de fournir aux conseillers la liste ventilée des crédits aux associations pour certains articles budgétaires.

Dans le domaine de la petite enfance, nous avons donc pris connaissance de la liste des associations ayant reçu, en 1994, un subside de la Commission communautaire française. Il s'agit du FRAJE (pour un montant de 4.650.000 FB), de la Ligue des Familles (pour 150.000 FB) et de l'ULB (pour 150.000 FB). Le tout se montre à un total de près de 5 millions alors que 6.500.000 étaient inscrits au budget.

Pouvez-vous me fournir la liste des autres associations bénéficiaires ainsi que les montants des subsides perçus?

En ce qui concerne l'année 1996, pouvez-vous me dire s'il y a des changements prévus dans les attributions?

Par ailleurs, pourrais-je prendre connaissance de la convention liant notre commission à l'ULB?

Réponse :

1. Budget CCF 1994.

FRAJE :	4.650.000 F
Observatoire de l'Enfant :	1.500.000 F
répartis comme suit :	
- travaux d'expertise A. Dubois : subvention de 150.000 F à la Ligue des Familles;	
- travaux d'expertise P. Humblet : subvention de 150.000 F à l'ULB;	
- étude pénurie dans les milieux d'accueil 0/3 ans : subvention de 250.000 F à AEDES;	
- étude qualité dans les milieux d'accueil 0/3 ans : subvention de 250.000 F à la Ligue des Familles;	
- étude extrascolaire (2ème partie) : subvention de 250.000 F au FRAJE;	
- contrat : « Place de l'Enfant » : subvention de 700.000 F au CERESP (reste 100.000 F au 12 février : fonctionnement général).	
Total :	6.400.000 F

2. Il n'existe pas de convention spécifique avec l'ULB. Les subventions sont octroyées par simple arrêté. La seule convention existant est une convention cadre, signée entre la Commission communautaire française (D. Gosuin), la Communauté française (L. Onkelinx), l'ULB et la Ligue des Familles, portant reconnaissance de l'Observatoire, mais dépourvue d'implications financières.

3. Pour 1996, les axes de la «Petite Enfance» sont maintenus à savoir :

- FRAJE
- Observatoire de l'Enfant

La répartition interne des crédits Observatoire doit faire l'objet d'un examen préalable par le comité de projet.

Question n° 48 de M. de Lobkowicz du 14 février 1996.

Subsides de la Commission communautaire française à l'extrême gauche.

En réponse à ma question écrite n° 13 relative à «l'aide financière aux publications et aux périodiques», vous m'avez notamment répondu avoir versé un subside de 150.000 F à l'a.s.b.l. FREE, avenue de Stalingrad, 21 (sic) à 1000 Bruxelles pour le soutien à l'édition des «Cahiers Marxistes».

Mon intention n'est pas de remettre en cause la qualité de cette publication rédigée par des intellectuels de haut niveau qu'il m'est déjà arrivé à plusieurs reprises de lire ou de consulter à défaut d'approuver les messages qu'elle véhicule. Je m'interroge toutefois sur la pertinence de cette subside et ce pour deux raisons :

1. il s'agit d'une revue ouvertement communiste. Son caractère révolutionnaire me semble lui interdire de demander et a fortiori d'obtenir une subside d'institutions dont sa vocation première est de les renverser.
2. une charte lie les partis démocratiques en vue de les séparer par un cordon sanitaire des nouvelles formations politiques d'extrême droite. Ces dernières véhiculant le totalitarisme tout autant que les communistes il me semble que cette subside n'aurait pas dû se faire. Je souhaiterais connaître l'opinion de l'honorable ministre à ce sujet?

Par ailleurs, pourrait-il me préciser si ladite a.s.b.l. a, par le passé, bénéficié d'autres subsides de la Commission communautaire française et si quelque chose est prévu pour le futur?

Réponse : En réponse à l'honorable membre, je confirme que la Commission communautaire française a effectivement octroyé, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 150.000 F à la revue «Cahiers Marxistes» pour l'année 1995.

Cette subvention a été octroyée dans le cadre de la mise sur support informatique de l'ensemble des articles et informations parus dans la revue depuis sa création.

La Commission n'a pas l'intention de subventionner de façon durable la parution de la revue, ne l'a fait par le passé et ne le fera pas à l'avenir.

Comme vous le soulignez, cette revue compte parmi ses rédacteurs des personnalités intellectuelles de haut niveau, auxquelles il convient d'accorder la liberté d'expression, telle que la prévoit l'article 1 de la Charte des Droits de l'Homme.

Depuis la chute du Mur de Berlin, il est devenu difficile d'affirmer que le marxisme demeure un danger pour la démocratie, et d'ailleurs il ne l'a jamais été dans notre pays. Croire que les communistes belges se préparent à faire la révolution et à renverser la Commission communautaire française ne relève pas d'une analyse pondérée de la réalité.

Par contre, les «Cahiers Marxistes» apportent une contribution intéressante aux débats d'idées qui doivent impérativement avoir lieu dans une société démocratique, sous peine de verser dans l'inertie mentale. C'est donc très précisément par souci de démocratie et de pluralisme philosophique que j'ai voulu apporter une aide – exceptionnelle, je le répète – à une revue qui nourrit l'indispensable réflexion sur le fonctionnement et l'avenir de notre société.

Questions n° 51 et 54 de M. Drouart du 15 février 1996, et de Mme Persoons du 1^{er} mars 1996.

Appel aux projets artistiques et culturels dans les écoles bruxelloises. – Projets novateurs de type culturel et artistique en milieu scolaire.

En janvier dernier, le Ministre faisait envoyer aux écoles bruxelloises une lettre appelant, comme

en 1995, des projets novateurs de type culturel et artistique.

Le Ministre peut-il me faire savoir quelles limites budgétaires il s'est fixé pour ce projet et sous quel article budgétaire il compte inscrire les montants?

J'aimerais également connaître la liste des 15 projets primés en 95 ainsi que les montant reçus par ces établissements scolaires. Pour être complet, je voudrais avoir la liste des établissements scolaires ayant rentré un projet n'ayant pas été primé.

Réponse : Comme en 1995, le budget prévu pour cette opération est inscrit à la DIV.11 – A.B. 11.3.0.33.01 («Education à la Culture» – secteur anciennement dénommé «parascolaire»).

Le montant global est de 3.500.000 F.

Il faut noter également qu'une enveloppe complémentaire de 1.000.000 F doit permettre de soutenir des projets spécifiques aux coins de documentation et bibliothèques scolaires.

Vous trouverez ci-joint :

1. la liste des 15 projets sélectionnés en 1995, suivis d'un descriptif succinct;
2. la liste complète des établissements scolaires qui ont rentré un projet en 1995.

INSTITUT DES URSULINES – SACRE CŒUR
avenue de Sippelberg 10 – 1080 Bruxelles
500.000 F

Direction : Madame Vergauwe.

Responsable du projet : Madame E. Vanhee.

Projet : «Projet pour une école de la démocratie».

Descriptif :

Création de 10 ateliers créatifs et d'expression dirigés par des professionnels.

Ateliers théâtre, vidéo, voix, peinture, danse, sculpture... organisés dans le cadre de l'horaire scolaire (un après-midi par semaine).

Des projets pluridisciplinaires doivent permettre des interactions entre les différents ateliers.

Afin d'assurer un suivi, les professeurs des classes concernées - 3e et 4e - seront amenés à suivre des formations continuées.

Pour réaliser ce projet, l'école cherche à développer des partenariats : inter-écoles, milieu associatif, parents, Université de Liège.

ECOLE FONDAMENTALE DU HOMBORCH
avenue d'Homborchveld 32-34 - 1180 Bruxelles
400.000 F

Direction : Madame Andrée Sassoie.

Projet : Développement de l'expression et de la créativité du jeune enfant. Recherche-Action en pré-gardiennat et en maternelle.

Descriptif :

Projet mis sur pied à titre d'expérience en vue

- de pallier dès le plus jeune âge aux troubles moteurs, retard de langage, décrochage...;
- de développer l'expression, la créativité, la maîtrise du langage, du mouvement, la sociabilisation.

Moyens :

- Utilisation des techniques de psychomotricité et de logopédie;
- Ateliers créatifs : dessin, jeux sur les couleurs et les formes;
- Suivi individuel de l'enfant et renforcement des contacts avec les parents.

L'aide demandée doit permettre d'étendre l'expérience à tous les enfants de pré-gardiennat et de maternelle.

**CENTRE SCOLAIRE
BLANKEDELLE-COLLIN**
avenue J. Van Horenbeek 33 - 1160 Bruxelles
200.000 F

Direction : Madame Vandenbrande.

Projet : création d'ateliers « Petits comédiens en herbe ».

Descriptif :

- Initiation des enfants de 3e maternelle et 1ère primaire à la poésie, au conte et au théâtre.

- Mise sur pied d'ateliers (écriture, décor, musique, costume,...) par les enseignants avec la collaboration d'un professeur en art de la parole.
- Principe : au cours de l'année les élèves doivent passer dans tous les ateliers pour s'initier à différentes techniques.
- Objectif final : présentation d'un spectacle collectif.
- Collaboration avec l'Académie Franz Constant.
- Parrainage des enfants de maternelle par ceux de primaire.
- Concerne ± 80 enfants (6 ateliers).

**ECOLE COMMUNALE 2/14 -
ROUPE SCOLAIRE SANS SOUCI**
rue Sans Souci 130 - 1050 Bruxelles
150.000 F

Direction : Madame J. De Bie.

Projet :

Descriptif :

- Concerne 272 élèves (maternelles + classes de la 1ère à la 5e primaire).
- Le projet s'adapte à chaque niveau et s'intègre dans le programme des cours.
- Deux volets :
 1. visites des collections et participation aux ateliers créatifs des Musées royaux des Beaux-Arts, Cinquantenaire, Sciences Naturelles, Ateliers Nature Rouge-Cloître;
 2. travail en classe : préparation des visites, réalisation de travaux par les élèves durant l'année scolaire.

ECOLE JEAN BOSCO
avenue de l'Arbre Ballon 249 - 1090 Bruxelles
100.000 F

Directeur : Monsieur Y. Solot.

Responsable du projet : Mademoiselle Mireille De Smedt.

Projet : « Mise sur pied d'ateliers créatifs dans le domaine de la musique et des arts plastiques ».

Descriptif :

Musique : approche des instruments, reconnaissance des formes musicales, des rythmes, mise en scène de contes musicaux, fabrication d'un instrument...

Arts plastiques : découverte de la peinture et de la sculpture, initiation à la couleur, lignes-formes-mouvements, développement de l'imaginaire, découvertes des maîtres anciens et modernes, visites de musées et participation aux ateliers créatifs des Musées royaux des Beaux-Arts.

ECOLE FONDAMENTALE DE HAREN

rue de la Paroisse 34 - 1130 Bruxelles

100.000 F

Direction : Madame Goeder.

Projet : « Théâtre - Chanson » à l'école.

Descriptif :

- Public concerné : enfants du 3e cycle primaire (5e et 6e).
- Réalisation d'une pièce de théâtre annuelle par les enfants.
- Participation à divers ateliers dans le courant de l'année (déclamation, mise en scène, musique, décors, costumes, maquillage, sonorisation, publicité).
- Calendrier :
septembre → juin : passage dans les différents ateliers;
janvier → avril : apprentissage par atelier;
mai-juin : mise en commun + répétitions générales.
- Collaboration de l'a.s.b.l. «Les Comédiens Normaliens - La Chanterie».
- Intégré dans le programme scolaire.
- L'école souhaite favoriser «administrativement» la création d'un «centre culturel» dans ses locaux.

ECOLE DU KARRENBORG

rue François Ruytinckx 31 - 1170 Bruxelles

100.000 F

Direction : Monsieur Billiau.

Projet : « Education Musicale ».

Descriptif :

- Initiation musicale par une animatrice, professionnelle dans les classes de 1ère à 6e primaire (1 h/sem).
- Selon l'âge des enfants : apprentissage des rythmes, chants, jeux musicaux, instruments,...
- Spectacle réalisé par les élèves + présentation d'un instrument par un musicien professionnel.

INSTITUT STE-MARIE - FRATERNITE

rue de la Fraternité 11 - 1210 Bruxelles

100.000 F

Direction : Monsieur J.C. Delvaux.

Projet : «Développer tout l'enfant» : ateliers basés sur l'apprentissage de la lecture et la maîtrise de la langue française.

Descriptif :

- Expérimentation d'outils nouveaux dans le domaine de la lecture et de l'expression verbale. Apprendre à découvrir le livre, le plaisir de lire, inventer ses propres personnages et scénarios. Audition d'histoires et de contes de différentes cultures.
Chants - rythmes - contines.
Création d'une histoire et d'un livre par les enfants : projet « Musti ».
- Favoriser la communication verbale et non verbale entre les enfants d'une même classe ou en inter-classes.
Education musicale - expression corporelle - dramatisation d'histoires.
- Développer les 5 sens et l'intelligence intuitive - reconnaissances gustatives et olfactives - jeux tactiles - reconnaissance de bruits - observation.
- Développer l'apprentissage à travers les jeux : « ateliers 5-8 », 50 min 3 x/sem. (apprentissage de la lecture, l'écriture, l'orthographe, les mathématiques, la vie en société...).

ATHENEE ROYAL DE BRUXELLES-UEST

avenue de Sippelberg 2 - 1080 Bruxelles

100.000 F

Direction : Monsieur P. Marin.

Projet retenu : «Expression iconique».

Descriptif :

- Introduction de 2 h/sem. de cours d'analyse du message iconique fixe (dessin, photo, BD) et mobile (cinéma, télévision).
- But : apprendre à décoder, lire, analyser, avoir une lecture critique de l'image audio-visuelle + réalisation de montages d'images, photos, BD... par les élèves.
- Classe concernée : 2e générale.

ATHENEE ROYAL DE SCHAEERBEEK
rue Royale Ste-Marie 168 - 1030 Bruxelles
50.000 F

Direction : Monsieur Mawet.

Projet : «Projet global centré sur le théâtre pour les enfants de 3e maternelle à la 6e primaire».

Descriptif :

- Accueil de troupes de théâtre extérieures : spectacles adaptés à chaque âge.
- Composition et présentation de saynètes pour les plus petits, représentation d'une pièce de théâtre pour les plus grands.
- Développement de coins-ateliers lecture dans chaque classe avec travaux de transposition du livre à la scène.
- Développement d'une bibliothèque. Centre de documentation sur le théâtre pour enfant + séminaires d'échanges et de confrontation des expériences.
- Création d'un journal pour les enfants.

Objectifs :

- atténuer, dans un milieu socialement, culturellement et linguistiquement défavorisé (90 % d'immigrés), des handicaps de compréhension et d'expression par des activités langagières de communication et d'expression sous toutes leurs formes;
- stimuler l'envie d'écrire par des auto-productions et la prise en charge, par les enfants, de la rédaction et de la diffusion de leurs écrits.

ECOLE MATERNELLE 3
avenue Romain Rolland 70 - 1070 Bruxelles
50.000 F

Direction : Madame Van Overbroeck-Spoel.

Projet : «Théâtre à l'école».

Descriptif :

- Réalisation annuelle d'un ou plusieurs spectacles entièrement par les élèves de 3 à 6 ans.
- Les enfants participent tant à la création du scénario, des décors, des costumes, qu'à la mise en scène, la promotion (réalisation d'affiches, programmes), vente des tickets.
- Une des institutrices a suivi la formation continue «Le jeu dramatique et le théâtre à l'école maternelle».
- Participation des autres instituteurs et des parents motivés.
- Espace scénique surélevé pour les représentations, espace jeux psychomoteurs, espace coïncidence lecture et ateliers.

ATHENEE ROYAL GATTI DE GAMOND
rue du Marais 65 - 1000 Bruxelles
50.000 F

Direction : Madame R. Genotte.

Projet : «L'Art Nouveau - Les Artisans de jadis et d'aujourd'hui».

Objectif :

- Projet de découverte de l'Art Nouveau à Bruxelles au travers des réalisations architecturales et des collections des musées.
- Recherches sur les artisans et usines ayant travaillé à l'époque et travaillant encore aujourd'hui avec les architectes.
- Réalisation d'un reportage sur CD-ROM comprenant un ou plusieurs itinéraires Art Nouveau à Bruxelles, un reportage sur le passé industriel et artisanal de Bruxelles, un reportage sur les artisans actuels (collaboration avec La Fonderie).

ATHENEE DES PAGODES
rue de Beyseghem 141 - 1120 Bruxelles
50.000 F

Direction : Monsieur Huvelle.

Responsable du projet : Madame Mireille Sentjens-Vergucht.

Projet : «Poètes, vos papiers » – Cercle « Coup de théâtre».

Descriptif :

- Intégré au programme du cours de français : initiation à la poésie – lectures obligatoires – choix de poèmes en vue de mettre sur pied un spectacle poétique pour aboutir à une représentation publique.
- Implication des professeurs d'éducation artistique : réalisation avec les élèves des programmes, costumes, décors, affiches...
- Collaboration avec les élèves de 6e pour la régie, mise en place d'un comité de responsables à la mise en scène.
- Deux séances de répétition par semaine (heure de midi), collaboration des parents.
- création d'un spectacle poétique pluridisciplinaire (chant, dans, musique, déclamation).
- Développement d'un partenariat avec une école technique (couture, arts plastiques,...).
- Volonté de rejouer le spectacle plusieurs fois, voire effectuer une tournée en dehors de l'école.

ECOLE VAN ASBROEK

rue Van Espoel 1 – 1090 Bruxelles
30.000 F

Direction : Madame Francine Gulhagopian.

Projet : «Respect de l'environnement et des patrimoines».

Descriptif : 4 axes :

1. décoration des bancs et tables du réfectoire de la section maternelle, par les élèves de 6e primaire.
Objectif : responsabilisation, solidarité, valorisation.
2. préparation de semis, aménagement d'un potager, coin vivant (animaux, nichoir, mangeoire) à élèves de 5e primaire.
Objectif : respect, protection de la nature.

3. Etude du phénomène social, culturel et sociologique du TAG + décoration d'un coin de l'école par la technique du TAG à 6e primaire.
Objectif : récupération de toute manifestation humaine au profit de la communication, de la créativité par le pas vers l'autre...
4. travail autour d'un objet « oublié » à élèves de 4e primaire.
Objectif : lutte contre l'indifférence, la course à la consommation, contre la pollution, la dépression et le gaspillage.

ECOLE N° 13

rue de Koninck 63 – 1080 Bruxelles
20.000 F

Direction : Monsieur André Brisack.

Responsable du projet : Madame Schautens.

Projet : «Marathon de lecture».

Descriptif :

Parents, grands-parents et enfants viennent lire des livres aux plus petits. Chaque enfant doit avoir lu chaque semaine un certain nombre de livres.

Un thème générique : « Le respect de la différence ».

- 3 thématiques : le fantastique, le poétique et libre;
- se termine par une grande fête de clôture durant laquelle chaque classe anime à sa façon une lecture, une poésie.

Objectifs :

- sensibilisation à la lecture et au livre dès le plus jeune âge;
- développement des rencontres parents/enfants/enseignants au sein de l'école;
- développement des «lecteurs-tuteurs» : responsabilité des plus grands par rapport aux plus petits;
- faire réfléchir les enfants sur la question du respect de l'autre.

Ecole	Commune	Niveau(x) concerné(s)	Réseau	Projet
Ecole fondamentale de Haren	1130 Bruxelles	5e et 6e primaires	communal	ateliers théâtre – chansons.
Ecole Plein Air	1180 Bruxelles	4e, 5e et 6e primaires		– ateliers vidéo : réalisation d'un film (scénario - musique). – ateliers arts plastiques «matière et volume : réalisation de sculptures (parascolaire).
Athénée des Pagodes	1120 Bruxelles	13-15 ans	communal	«Poètes, vos papiers» : création spectacle théâtral avec ateliers – cadre du cours de français (choix de textes, mise en scène...). (2 dossiers).
Institut Ste-Marie Fraternité	1210 Bruxelles (Schaerbeek)	enseignement fondamental maternel et primaire	libre	– apprentissage de la langue française + lecture (projet Musti - jeux - ateliers - communication non verbale - contes - chants - expression corporelle. – rencontres avec parents : heure mamans, papas. – bibliothèque.
Ecole Van Asbroeck	1090 Bruxelles	4e, 5e et 6e primaires	communal	– respect de l'environnement et des patrimoines (respect, protection, solidarité, société de consommation, responsabilisation).
Collège St-Hubert	1160 Bruxelles	5e et 6e primaires	libre	Atelier théâtre et musique
Ecole communale n° 2 et 14 - Gr. scolaire	1050 Bruxelles	– maternel – 1ère à 5e primaire	communal	Ateliers arts plastiques, sciences, histoire
Sans Soucis				Visites de musées – aménagement cour – atelier linguistique + BCD – collaboration parents/centre PMS – formation continuée des enseignants. (2 dossiers).
Centre scolaire Blankedelle-Collin	1160 Bruxelles	3e maternelle et 1ère primaire	communal	Initiation aux contes, poésie et théâtre : ateliers «petits comédiens en herbe».
L'Autre Ecole	1160 Bruxelles	4e, 5e et 6e primaires	libre non confessionnel	Se connaître et se découvrir par la photo – atelier photo – thème : la différence, le racisme, le multiculturel... projet avec l'Ecole 23, rue Nicolay, 1000 Bruxelles
Ecole fond. communale n° 11 «aux Sources du Gai Savoir»	1080 Bruxelles	4e et 5e primaires	communal	– découverte du site de notre école – éducation environnement, nature, recyclage...
Ecole 13	1080 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Marathon de lecture (maternel + primaire + parents).
Ecole du Karrenberg	1170 Bruxelles	primaire	communal	Initiations musicales : 1ère à 6e primaires.
Ecole maternelle 3	1070 Bruxelles	maternel	communal	Réalisation d'un espace structurel pour usage théâtral et quotidien (bibliothèque, animations psychomotricité) – réalisation d'un spectacle de théâtre.
Athénée royal Gatti de Gamond	1000 Bruxelles	Classe 1ère Rénové	CF	« Soyons bêtes » – Classe 1ère Tourisme «L'Art Nouveau» : projets interdisciplinaires.

Ecole fondamentale du Homborch	1180 Bruxelles	prégardiennat + maternel	communal : 18 mois - 6e primaire	- recherche-action : lutte contre l'exclusion sociale, stimulation précoce au prégardiennat et en maternelle; - développement de la créativité et de l'expression : psychomotricité.
Athénée royal de Schaerbeek	1030 Bruxelles	maternel et primaire	CF	«Le Roi des Grenouilles» : p. de théâtre pour enfants de 3e mat. et 1ère prim. - dév. bibliothèque et transposition de livres à la scène - journal - centre de doc. sur théâtre pour enfants - achat mat. sportif - réfection bâtiments, infrastr. - réaménag. salle de fêtes - installation labo langues.
Ecole J. Delclef	1030 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Mise en place d'une bibliothèque-centre de documentation + ateliers de psychomotricité.
Lycée de la Communauté française (Lycée d'Etat)	1030 Bruxelles	Enseignement général et professionnel - sections latine, scientifique et économique - mode stylisme hab.	Lycée d'Etat de la CF	Présentation annuelle d'une pièce de théâtre - médiathèque - remédiation lecture via ordinateur.
Athénée royal de Woluwe-St-Pierre	1150 Bruxelles	maternel et primaire	CF	Bibliothèque-centre de documentation : gestion par les élèves + animations - atelier informatique (2 dossiers).
Inst. Technique Cardinal Mercier + N.-Dame du Sacré Cœur	1030 Bruxelles	secondaire : sup. et inf. - enseignement technique, professionnel et général	libre	- classes dynamiques : 1er et 2e, accueil, observation, prof. - power-training (tous). - atelier lecture écriture + matériel (classes d'accueil + 2e prof.).
Ecole fondamentale libre subventionnée	1030 Bruxelles	maternel et primaire	libre	- développement bibliothèque-centre de documentation + création d'un atelier d'écoute et d'expression pour enfants de maternelle.
Institut Notre-Dame de Lourdes	1020 Bruxelles	technique et professionnel 1er, 2e et 3e degrés - options secrétariat, bureautique, vente-étalage	libre	Création d'une médiathèque : gestion par les élèves et les enseignants.
Ecole Ste-Ursule	1020 Bruxelles	maternel et primaire	libre	- achat de livres et jeux éducatifs pour bibliothèque-centre de doc. - implication des mamans - mise à disposition par la CF d'animateurs mais manque de matériel (psychomotricité, musique, jeux de langue).
Ecole communale de Boitsfort Centre	1170 Bruxelles	primaire	communal	Création d'une bibliothèque-centre de documentation, pensée et gérée par les élèves + animations autour du livre.
Ecole du Sacré Cœur de St-Josse	1040 Bruxelles (St-Josse)	maternel et primaire	libre	Création d'un bibliothèque-centre de documentation gérée par les élèves + animations autour du livre.
Institut Imelda	1080 Bruxelles	secondaire technique et général - classes d'accueil - classes d'accueil - 1er à 3e degré	secondaire technique et général	Formation de professeurs au FLE - constitution d'une bibliothèque-centre de documentation - ateliers lecture et écriture.

Ecole fond. com. n° 11 «Aux Sources du Gai Savoir»	1080 Bruxelles	primaire	communal	«pédagogie humaniste» (gén.)
Ecole maternelle 6 «Les Petits Goujons»	1070 Bruxelles	maternel : 2 ans et demi - 7 ans	communal	- création d'une bibliothèque-centre de documentation - coins de documentation - coins de lecture - animations - théâtre : 2 locaux : 2 à 4 ans, et 4 à 7 ans. - ateliers langage. - fabrication de livres.
Ecole 9/10	1070 Bruxelles	maternel : 2 ans et demi à 7 ans	communal	- création d'une bibliothèque-centre de documentation - coins de lecture - animations - théâtre - 2 locaux : 2 à 4 ans et 4 à 7 ans; - ateliers langage; - fabrication de livres.
Athénée royal A. Thomas	1190 Bruxelles		CF	Enrichissement bibliothèque-centre de documentation (7.000 livres) - cours de français - club d'informatique (achat ordinateurs) - atelier théâtre (paiement moniteurs) - club d'échec (moniteurs + matériel) - club de dessin (matériel).
Institut des Dames de Marie	1030 Bruxelles	1ère à 6e secondaire	libre catholique	Gestion informatisée de la bibliothèque - centre de documentation par les élèves (plus de 6.000 livres) + développement.
Ecole de la Reine	1000 Bruxelles	maternel et primaire	(2,5 à 14 ans) communal	Création d'une bibliothèque-centre de documentation.
Ecole St-Henri	1200 Bruxelles	maternel et primaire	libre catholique	Développement de la bibliothèque-centre de documentation créée en mai 1995.
Institut St-Albert	1080 Bruxelles	maternel et primaire (2,5 à 12 ans)	libre catholique	Aide pour animation de la bibliothèque-centre de documentation.
Institut René Cartigny-ETEM	1050 Bruxelles	élèves de 5e et 6e électron., inform., arts déco., éduc. phys., élect. (ens. techn. second. sup.)	enseign. secondaire mixte agréé par l'Etat - communal	- projet de salle multimedia. - création d'une bibliothèque-centre de documentation.
Ecole fondamentale et d'application Emile André	1000 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Engagement d'une bibliothécaire pour la bibliothèque-centre de documentation + animations + achats.
Ecole communale 6 «Les Bruyères»	1190 Bruxelles	maternel et primaire	communal	- achat pour bibliothèque-centre de documentation; - ordinateur + audiovisuel; - achats de places (théâtre).
Ecole Campus Rive Gauche	1080 Bruxelles	section professionnelle + 2 premiers degrés du secondaire général et technique	libre catholique	- équipements sportifs; - développement d'une bibliothèque-centre de documentation (achat de livres); - projet de journal.
Institut St-Augustin	1030 Bruxelles	maternel et primaire	libre catholique	- assistance logopède UCL; - encadrement pour la bibliothèque-centre de documentation + achats - méthode d'apprentissage du français «Petite grenouille» - encadrement psychomotricité en maternelle.

Institut de la Vierge Fidèle	1040 Bruxelles	maternel et primaire	libre catholique	Création d'une bibliothèque-centre de documentation pour les niveaux maternel et primaire.
Institut des Filles de Marie	1060 Bruxelles	secondaire	libre catholique	Aménagement de locaux - formation à la «citoyenneté responsable»; - ludothèque - vidéothèque - journal (3e et 4e).
Institut de la Sagesse	1030 Bruxelles	secondaire de type II inf. et sup. - sections techniques, sciences, commerce et tourisme, accueil	libre	Visites culturelles - stages dans le monde du travail - voyages dans le cadre du cours de tourisme et géographie - organisation d'une formation d'animateurs.
Lycée communal de St-Josse-ten-Noode	1030 Bruxelles		communal	Exploitation d'une salle interculturelle : matériel et animateurs.
Ecole fondamentale n° 1	1080 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Manque de personnel (bilan Agora) - psychomotricité + sport pour lutter contre la violence.
Lycée communal de St-Josse	1030 Bruxelles	1er degré à 7e année secondaire	communal	Lutte contre la violence - impliquer élèves et famille - développement d'une salle interculturelle - aménagement de la cour (jardin...).
Ecole Jean Bosco	1090 Bruxelles	2e primaire	libre catholique	Eveil musical et artistique (peinture).
Athénée royal de Ganshoren	1080 Bruxelles	3e et 4e primaire	CF	Projet interdisciplinaire - conte «Le baiser de lune» de Do Spillers (prof. de français) - adaptation plastique (prof. arts plastiques).
Athénée royale d'Uccle 2	1180 Bruxelles	4e, 5e et 6e secondaires sup.	CF	Hommage à E. Ionesco : 4 spectacles et animations (mars 95) - journée d'animation.
Lycée Emile Jacqmain	1040 Bruxelles	1er, 2e et 3e degré	communal	Atelier d'écriture et d'expression orale - logiciel d'apprentissage du français - ateliers d'histoire de l'art, d'expression théâtrale et cinéma (animateurs-professeurs).
Ecole Cardinal Mercier	1050 Bruxelles	3e maternelle et 1ère primaire	libre catholique	Travail du langage, espace-corps - expression corporelle et musicale - psychomotricité.
Athénée Charles Janssens	1050 Bruxelles	secondaire	communal	Ateliers de création littéraire - formation délégués de classe - atelier théâtral - classes de mer (2 dossiers).
Ecole fondamentale des Ursulines	1080 Bruxelles	1ère maternelle à 6e primaire	libre catholique	Création d'un journal scolaire
Ecole St-Joseph	1050 Bruxelles	maternel et primaire : 2,5 à 12 ans	libre catholique	réforme pédagogique « plan IENA » : adaptation des locaux (3 cycles de 3 ans).
IRSA	1180 Bruxelles	école secondaire (déficients de l'ouïe et de la vue)	enseignement libre spécial secondaire types 6 et 7	Représentation par «Le Rideau de Bruxelles» - fresque du peintre L. Salazar.
Athénée royal de Molenbeek-St-Jean	1080 Bruxelles	maternel et primaire : 3 à 13 ans	CF	Activités durant les congés scolaires (cadre «été jeune» - partenariat avec la Communauté).
Institut technique de la CF de Belgique - Evere	1140 Bruxelles	6e primaire et 1ère secondaire	CF	Accueil des élèves en 1ère secondaire
Ecole «Nos Enfants»	1180 Bruxelles	primaire	enseignement libre laïque subventionné	Immersion en néerlandais - classes vertes - ateliers informatique - sport - potager.

Collège Notre-Dame de Val Duchesse	1160 Bruxelles	enseignement fondamental ordinaire - enseignement spécialisé de type 8	libre catholique	«Intégration, prévention, remédiation» - passage du maternel au primaire - ES O EO. Rem. : projet d'étendre l'opération à une 3e école : « L'Enfant Jésus » à Etterbeek.
Ecole Ste-Bernadette	1160 Bruxelles	enseignement fondamental ordinaire - enseignement spécialisé type 8	libre catholique	«Intégration, prévention, remédiation» - passage du maternel au primaire - ES à EO.
Institut des Ursulines - Institut du Sacré Cœur	1080 Bruxelles	1ère à 7e professionnelle - sections travaux de bureau et services sociaux	libre catholique	Formation continuée des enseignants - matériel et aménagement des locaux - ateliers créatifs (animations prof.) - développement partenariat avec les parents.
Athénée royal de Bruxelles-Ouest	1080 Bruxelles		CF	Aménagement local vidéo - analyse de l'image - développement bibliothèque + livres culture d'origine - décoration des couloirs - réserve naturelle éducative - mise sur pied d'un théâtre de marionnettes pour les maternelles.
Ecole du Vignoble	1190 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Développement titulariat : travail en équipe + ateliers + aide mamans et prof. d'adaptation à la langue (équipement + personnel).
Institut St-Thomas	1000 Bruxelles	enseignement général et technique de transition (secondaire)	libre subventionné	Individualisation de l'enseignement du français en 3e et 4e renoué - pièce de théâtre, reportage, journal - cours de rattrapage toutes matières (engagement d'un ACS).
Ecole communale «Clair-Vivre»	1140 Bruxelles	maternel et primaire : 2 à 12 ans	communal	Pédagogie de type Freinet - développement des collaborations avec associations sportives, culturelles et artistiques.
Athénée royal de Bruxelles II	1020 Bruxelles	fondamental	CF	Accueil mères immigrées - installation atelier de conversation pour mamans - achats de livres.
APAJI a.s.b.l. (sect. prof. du Centre scol. St-Michel, Etterbeek)	1030 Bruxelles	1er à 3e degré - section classe-chantier (18-22 ans)	libre catholique	Restructuration, resocialisation et réinsertion scolaire - accueil des jeunes exclus des établissements « traditionnels » - logopède : apprentissage du français - voyages.
Ecole maternelle Reine Astrid	1020 Bruxelles	maternel	communal	Réalisation d'une bibliothèque-centre de documentation.
Institut Bischoffsheim	1000 Bruxelles	4 premières années du secondaire	communal	Achèvement mise en valeur des cours - création d'un atelier polyvalent - exposition permanente des travaux d'élèves.
Institut Cooremans	1000 Bruxelles		communal	Organisation d'un symposium littéraire (étudiants traducteurs-interprètes - prof. de français du secondaire).
Centre scolaire «Ma Campagne»	1050 Bruxelles	enseignement secondaire		Formation de délégués de classes - spectacle «Jeunes Talents» - antenne Amnesty International - projet de World Music.
Centre scolaire de Woluwé-St-Pierre ICMES-ITSSEP	1150 Bruxelles	Classe de 1ère accueil + 4e, 5e et 6e primaires	communal	Organisation de voyages pédagogiques + expo. des travaux réalisés - mise sur pied d'une pièce de théâtre jouée par les élèves. Classes réduites - valorisation contacts parents.

Centre scolaire St-Adrien - Val Duchesse	1050 et 1160 Bruxelles		libre catholique	Projet « Réseau des Enfants de l'Immédiat » - assistance sociale, suivi parents + enfants - animations, visites, classes vertes - responsabilité du titulaire.
Ecole fondamentale 21 « La Roue »	1070 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Poursuite et renforcement des ateliers de psychomotricité, sport, rythme, langage, peinture, musique, journalisme et bricolage (matériel).
Ecole maternelle «La Colombe» - Institut La Sagesse	1080 Bruxelles	maternelle (13 classes)	école «autonome»	Adjonction d'une psychomotricienne pour encadrement des enfants et perfectionnement des professeurs.
Ecole primaire Notre-Dame de Laeken	1020 Bruxelles	primaire	libre	Installation de 3 murs d'escalade.
Centre scolaire Eperonniers	1000 Bruxelles	primaire	communal	Aménagement d'un local langues : achat de matériel et de livres.
Ecole Aurore	1140 Bruxelles	maternel et primaire	communal	Equipped de jeux pour la cour de récréation + aménagement de locaux.
Ecole primaire n° 1-2	1060 Bruxelles	maternel - 3e cycle primaire	communal	- intégration par le sport (basket) - création d'un coin-écoute - accueil des mamans et enfants. - apprentissage de la langue par le biais de la musique, la danse et la peinture.
Institut Ste-Marie	1060 Bruxelles	5e, 6e primaires + secondaires	libre	- bibliothèque - centre de documentation - achat de livres - information - matériel - méthodes d'accès au livre - animations- rencontres avec auteurs.

LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA SANTÉ,
DE LA RECONVERSION ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS,
DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA PROMOTION SOCIALE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
MONSIEUR ERIC TOMAS

Question n° 29 de Mme Stengers du 7 décembre 1995.

Domiciliation des élèves des établissements scolaires dans la Commission communautaire et pouvoir organisateur.

J'aimerais connaître, pour chacun des établissements scolaires dont Monsieur le Ministre Eric Tomas est le délégué du Pouvoir Organisateur, le nombre d'élèves qui, au 1^{er} octobre 1995, étaient domiciliés :

1. en Région de Bruxelles-Capitale;
2. en Région wallonne;
3. en Région flamande.

Réponse : L'honorable intervenant souhaite connaître pour chacun des établissements scolaires d'enseignement (secondaire, spécial, supérieur et de promotion sociale)

1. le nombre d'élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale;
2. le nombre d'élèves domiciliés en région wallonne;
3. le nombre d'élèves domiciliés en région flamande

et ce à la date du 1^{er} octobre 1995.

Pour les points 1, 2 et 3 de sa demande, un tableau reprenant la population scolaire en fonction du domicile au 1^{er} octobre 1995 est joint en annexe.

Nombre d'élèves par Régions – Année scolaire 1995-1996

Etablissements	Région Bruxelloise	Région Wallonne	Région Flamande	Etranger
ENS SPECIAL				
Inst. Ch. Gheude	205	2	4	2
Inst. A. Herlin	79	17	9	
ENS. SECONDAIRE				
Inst. P.J. Redoute	223	13	67	16
Inst. S. Peiffer	282	18	41	
Inst. E. Gryzon	471	83	75	
ENS. SUPERIEUR				
Inst. A. Haulot	371	299	78	
– ens. sup. type court				
Inst. Meurice	102	65	19	
– ens. sup. type long				
ENS. PROMOTION SOCIALE (1)				
Inst. R. Guilbert	458	177	71	
Inst. R. Lambion	485	180	43	
Inst. J.P. Lallemand	237	36	12	
Inst. Fr. Robaye	28	10	1	
TOTAL pour les établissements scolaires	2.941	900	420	18
TOTAL GENERAL		4.279		

(1) Chiffres de population calculés au 15 octobre 1995 pour l'enseignement de promotion sociale.

Question n° 38 de M. Grimberghs du 18 janvier 1996.

Bâtiments scolaires transférés à la société publique d'administration des bâtiments scolaires.

En application du décret du 5 juillet 1993 la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxelloises s'est vue transférer des bâtiments scolaires.

J'aimerais savoir si dans la liste des bâtiments ainsi transférés, il existe un ou plusieurs immeubles vides, libre d'occupation.

Le cas échéant, le Ministre peut-il m'indiquer si des travaux en vue de valoriser le patrimoine transféré sont prévus sur certains immeubles?

Réponse : En réponse à sa question précitée, je prie l'honorable membre de prendre connaissance des éléments de réponse ci-après.

Parmi les biens immobiliers transférés du patrimoine de la Communauté française à la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois, il existe, à propos du complexe de l'Athénée royal Tricot de Bruxelles II, 83 rue Marie-Christine à Laeken, une série d'immeubles inoccupables – et inoccupés – du fait de leur état de vétusté.

Ces immeubles situés 252 à 264 et 276 avenue de la Reine sont d'ailleurs destinés à la vente et cette procédure est en cours.

En ce qui concerne les travaux envisagés et susceptibles de valoriser le patrimoine transféré, il est évident que rien n'est prévu pour ces immeubles destinés à une démolition inéluctable.

Si la question de l'honorable membre devait porter également sur les intentions immobilières sus-

ceptibles de valoriser le reste du patrimoine transféré à la Société, je l'informe qu'il ne m'est pas possible d'y répondre actuellement.

En effet, les dispositions de l'article 1^{er} de la convention passée entre la Communauté française et la Société confient à l'administration compétente de la Communauté française, la gestion des bâtiments scolaires transférés.

A ce jour, l'administration ayant en charge cette gestion n'est pas en mesure de me préciser le programme d'investissements en matière de bâtiments scolaires pour 1996.

Question n° 40 de Mme Huytebroeck du 29 janvier 1996.

Subventions pour les lieux d'accompagnement psychosocial de la petite enfance.

Je lis, dans le programme justificatif du budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1996, que sont prévus, dans la division 23 (santé), programme 2 (santé mentale), 2.200.000 de subventions pour les lieux d'accompagnement psychosocial de la petite enfance (AB 33.07).

Ce montant est, l'expliquez-vous, destiné à couvrir des initiatives d'accueil et d'accompagnement psychosocial de la petite enfance. Quatre initiatives sont soutenues depuis 1992. Pourrais-je en savoir davantage sur ces 4 initiatives (nom du projet et/ou de l'organisme bénéficiaire, montant de la subvention, nature du projet, évaluation éventuelle)? Pour quelles raisons avez-vous jugé opportun de réajuster ce montant (qui initialement était de 3,2 millions)?

Réponse : Je prie l'honorable membre de trouver ci-après la réponse à ses questions.

Quatre lieux d'accompagnement psychosocial de la petite enfance sont soutenus par la Commission communautaire française :

- «la Maison Ouverte» située, 251, Avenue Georges Henri à 1200 Bruxelles
- «le Gazouillis» situé, Place Morichar, 22 à 1060 Bruxelles

- «Les P'tits Pas» situé, Venelle aux Jeux, 23 à 1150 Bruxelles
- «Le Baby Kot» situé, Place Willems, 16 à 1020 Bruxelles et à la Rue de Beyregghem, 129 à 1120 Bruxelles.

Ces lieux inspirés de la Maison Verte mise en place à Paris par Françoise Dolto sont aidés depuis 1992.

Ils sont fréquentés tous les jours, samedis compris pour certains, ce qui représente une moyenne de 10.000 visites par an.

Pour rappel les lieux présentent la spécificité d'accueillir de jeunes enfants de moins de trois ans accompagnés d'un parent. Ils se différencient des lieux d'accueil traditionnels (ex. : les crèches, les haltes-garderies), conçus pour réaliser une garde du petit enfant en l'absence de ses parents.

Conviviaux et chaleureux, les lieux d'accueil sont destinés à satisfaire un besoin d'expression. L'enfant pourra y multiplier les découvertes, les rencontres avec les jouets, avec les autres enfants, avec les adultes.

L'objectif est de prévenir les troubles de développement relationnel par une aide à la socialisation collective des enfants. Ce sont, selon les termes de Françoise Dolto, des «éponges à angoisses», des lieux où l'on peut dédramatiser des situations tendues interparentales et infantiles.

Ces lieux sont liés par une éthique sous la forme de certaines règles comme l'anonymat des familles, la présence obligatoire et permanent d'un adulte garant de l'identité de l'enfant, l'importance accordée à l'accueil qui permet un moment de bien-être et qui favorise la relation des parents et des enfants, la circulation de la parole comme moyen privilégié de prévention, l'absence de fonctions thérapeutiques.

Les quatre lieux d'accueil qui sont aujourd'hui subventionnés, fonctionnent en partie grâce à du personnel détaché des services de santé mentale dans le cadre de leurs missions spécifiques. Ils perçoivent en outre des subventions inscrites à l'article 23.2.0.33.07 pour les frais de fonctionnement et d'aménagement des locaux.

Les quatre lieux ont reçu pour la période du 1^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1996, les subventions suivantes :

- La Maison Ouverte	1.000.000 F
- Le Gazouillis	550.000 F
- Les P'tits pas	450.000 F
- Le Baby-Kot	200.000 F

En ce qui concerne le réajustement budgétaire de l'AB 22.2.0.33.07, il s'explique par le fait que je souhaitais disposer du rapport d'étude que la Commission communautaire française a confié à la Fondation Dolto avant d'envisager une augmentation des subsides octroyés à ces associations.

Question n° 41 de M. Drouart du 1^{er} février 1996.

Encadrement pédagogique dans les établissements scolaires secondaires soumis à la fusion.

La situation du NTPP au premier octobre 1996 se base sur les données de population scolaire au 15 janvier 1995. Cette date étant atteinte, le Ministre pourrait-il me préciser la situation du NTPP dans les deux établissements scolaires de la Commission communautaire française concernés par les fusions à population scolaire inchangée entre le 15 janvier 1996 et le premier octobre 1996?

Réponse : L'honorable membre souhaite connaître la situation du NTPP dans les deux établissements secondaires de la Commission communautaire française concernés par les fusions sur base des données de population scolaire au 15 janvier 1996.

La réponse à sa question figure, ci-dessous, sous forme de tableau.

	Nombre d'élèves au 15.01.1996	NTPP au 15.01.1996
Peiffer	323	746
Redoute	291	840
	614	1.586
Peiffer + Redoute	614	1.527

Question n° 43 de Mme Huytebroeck du 2 février 1996.

Plan d'accompagnement des chômeurs.

Le Conseil des Ministres a récemment approuvé l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, relatif au Plan d'Ac-

compagnement des Chômeurs. Il modifie l'accord du 7 avril 1995 et nous informe que, pour 1996, le budget global desinté au PAC a été fixé à 1,6 milliard de francs dont 640 millions pour les formations professionnelles supplémentaires dispensées par les services compétents (dont Bruxelles-Formation).

Le Ministre peut-il me dire :

- quelle sera la somme allouée à Bruxelles-Formation?
- quelles seront les formations professionnelles visées par ce budget?
- s'il y a eu engagement de personnel pour gérer ces programmes spécifiques?
- le nombre de personnes concernées par le programme formation-PAC en 1995 dans notre Région?
- si une évaluation a été effectuée au sein de Bruxelles-Formation sur les résultats de ce PAC?

Réponse : La somme allouée à «Bruxelles-Formation» pour le volet «formations» du Plan d'Accompagnement des Chômeurs est d'un montant de 64 millions.

Les nouveaux objectifs du PAC seront fixés prochainement par le Comité de gestion, notamment sur base d'un récent inventaire des besoins de formations identifiés par les services de l'ORBEM.

En ce qui concerne le personnel occupé dans le cadre du PAC, il est maintenu sous contrat en 1996, d'autant que le coût de ces contractuels est à charge, pour l'essentiel, de l'IBFFP.

Compte tenu de la période transitoire qui a prévalu entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 mars 1995, l'évaluation a relevé essentiellement du FOREM.

Pour 1996, une grille d'évaluation est en préparation à Bruxelles-Formation.

Question n° 44 de Mme Huytebroeck du 2 février 1996.

Droit de recours des associations de formation professionnelle.

Lors de la conférence qu'il a tenue face à la presse, le 18 janvier dernier, le Ministre a fait état du bilan de son action pour l'année 1995 et des

perspectives pour l'année 1996. En matière d'insertion socio-professionnelle, le Ministre rappelle l'adoption d'un arrêté qui prévoit l'agrément des a.s.b.l. d'insertion socio-professionnelle. 49 millions ont été répartis entre 44 associations. Le Ministre fait mention d'un droit de recours introduit par 4 missions locales. Pourrais-je savoir de quelles missions locales il s'agit et connaître le motif de leur désaccord?

Réponse : En réponse à votre question concernant un droit de recours des associations de formation professionnelle, dès lors que le Collège de la Commission communautaire française se sera prononcé sur les recours introduits par les missions locales, je pourrai non seulement vous informer de la teneur de ces recours, mais également de la suite qui leur a été réservée.

Question n° 46 de Mme Nagy du 7 février 1996.

Recrutement de nouveaux agents.

Lors de la conférence qu'il a tenue face à la presse, le 18 janvier dernier, le Ministre a fait état du bilan de son action pour l'année 1995 et des perspectives pour l'année 1996. En ce qui concerne la fonction publique, le Ministre s'assigne le but de fixer le cadre définitif de l'administration et en même temps celui de faire face aux besoins les plus urgents. Ainsi, il annonce le recrutement imminent d'une quinzaine d'agents pour renforcer certains services. Pourrais-je savoir de quels services il s'agit et aussi sous quel statut il compte engager ces personnes?

Réponse : En réponse à sa question, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable membre les informations suivantes.

Suite à la décision de principe prise en Collège le 21 décembre 1995 de remplacer 3 agents détachés dans les Cabinets et d'engager 12 agents dans l'attente des transferts d'office attendus à la Communauté française, les services où les renforts seront assurés sont les suivants, sous réserve de modifications fonctionnelles ultérieures :

- les services où les agents détachés travaillaient : Santé, Affaires Sociales et Fonction publique;

- le service de l'Enseignement (pour 1 secrétaire d'administration et 1 rédacteur);
- le service Budget et Finances (1 secrétaire d'administration et 1 rédacteur);
- le secrétariat des services Santé et Affaires sociales (1 secrétaire);
- le service Insertion-cohabitation (un assistant social équivalent temps plein et 1 rédacteur);
- le service de l'Inspection comptable (3 rédacteurs comptables);
- le service de la Médecine du Travail et du Fonds 81 (1 commis);
- le service du Personnel (1 rédacteur).

Les recrutements sont réalisés par contrat à durée déterminée (soit la durée du détachement, soit 1 an).

Question n° 50 de M. Drouart du 15 février 1996.

Politiques de prévention et de traitement du Sida.

Dans le dernier numéro de «Prévention sida», bulletin d'information trimestriel de l'Agence de prévention du Sida, on trouve un tableau reprenant les compétences des différents niveaux de pouvoir en matière de prévention et de traitement du sida. C'est ainsi que l'on y apprend que la Commission communautaire française est compétente pour toute une série de politiques dans les centres de santé mentale et de télé-accueil pour les soins à domicile, soins palliatifs, hôpitaux et habitations protégées.

En ce qui concerne la lutte contre le sida, au sens large du terme, le Ministre peut-il me dire quels programmes spécifiques sont mis en oeuvre ou sont à l'état de projet et, pour chacun d'eux, quels moyens sont mis à disposition des associations et des organismes de terrain? Quels sont les associations ou organismes impliqués dans cette politique? Sur quelle base ont-ils été choisis?

Réponse : Je prie l'honorable membre de trouver, ci-après, réponse à ses questions.

En effet, la Commission communautaire française a plusieurs compétences en matière de santé (cf. numéro précité de «Prévention sida»).

A ce jour, aucun programme spécifique ne vise à prendre en charge des projets introduits dans le cadre de la lutte contre le sida.

Les personnes malades du sida comme les autres patients souffrant d'autres maladies sont accueillies et suivies par les associations agréées par la Commission communautaire française : maisons médicales, centres de santé mentale, services actifs en matière de toxicomanie...

En 1995, les projets émanant d'associations telles que Parlecoute, Ex Aequo... ont été subsidiés par la Commission communautaire française en initiatives.

Aujourd'hui, trois grands projets sont à l'étude.

Un groupe de travail dont la composition n'a pas été fixée sera chargé de réfléchir et de présenter des propositions relatives à la lutte contre le sida.

Question n° 52 de M. de Lobkowicz du 22 février 1996.

Conférence organisée par la «Liaison Antiprohibitionniste».

La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale soutient la Liaison antiprohibitionniste qui organise une conférence-débat sur «la déprohibition à petits pas – légalisons le cannabis».

J'aimerais savoir en quoi consiste ce soutien de la Commission communautaire française?

Réponse : Je prie l'honorable membre de trouver, ci-après, la réponse à sa question.

La Commission communautaire française a octroyé en 1995 une subvention de 525.000 F à l'a.s.b.l. «Liaison antiprohibitionniste» située rue Marie-Thérèse, 61 à 1040 Bruxelles en vue de lui permettre de poursuivre ses activités liées tant à l'information sur la toxicomanie qu'à l'évolution de cette problématique au sein de notre société. Cette subvention a permis le développement de son

centre de documentation, l'élaboration et la diffusion des publications à l'attention du corps médical, du monde politique, des associations... et l'organisation de colloques et de conférences.

La conférence-débat sur «la déprohibition à petits pas – légalisons le cannabis» du 29 février a permis à un large public de prendre connaissance d'une proposition de loi récente en la matière et la mise en place d'un vaste débat.

Question n° 53 de M. Grimberghs du 28 février 1996.

Subventions pour des activités para-scolaires.

La Commission communautaire française accorde des subventions pour des activités para-scolaires notamment aux associations qui organisent des écoles de devoirs.

Le Ministre peut-il m'indiquer dans quel cadre ces subventions sont octroyées?

Quels sont les délais pour le traitement des demandes et pour le paiement des subventions?

Il me revient qu'à ce jour, certaines associations attendent toujours une décision pour les dossiers introduits pour l'année 1995/1996.

Le Ministre peut-il indiquer dans quels délais une décision interviendra dans ces dossiers?

Réponse : La question posée par Monsieur D. Grimberghs concerne plus particulièrement les subsides d'encouragement accordés aux écoles de devoirs.

Il s'agit en l'occurrence d'un subside de 58.900 FB par école pour l'année scolaire 1995-1996. Les bénéficiaires, au nombre de trente-quatre, ont répondu à un questionnaire très détaillé.

Comme il n'existe pas actuellement de paramètres suffisants pour organiser un règlement permettant de personnaliser les différents dossiers, le subside proposé est le même pour tous, l'enveloppe budgétaire réservée à ce secteur ayant été fixée à 2.000.000 FB.

La décision d'octroyer ces subsides a été prise par le Collège de la Commission communautaire française en sa séance du 21 décembre 1995.

Le paiement de ces subsides ne peut se faire qu'après réception de la déclaration de créance dûment complétée, envoyée aux bénéficiaires dès réception par l'administration de l'approbation par l'autorité de tutelle de l'arrêté en question, pour autant qu'ils aient rentré les justificatifs exigés pour un éventuel subside reçu durant l'exercice précédent.

Tous les dossiers sont actuellement traités par ordre chronologique de réception des documents justificatifs.

Question n° 55 de M. de Patoul du 1^{er} mars 1996.

Colloque du 9 février 1996 sur le thème «Pédagogie de la réussite».

A propos de ce colloque, l'honorable membre pourrait-il me communiquer les renseignements suivants :

- le coût de l'organisation;
- le nombre de participants;
- si possible, l'activité professionnelle des participants;
- le suivi de ce colloque.

Réponse : Je prie l'honorable membre de trouver, ci-après, les renseignements demandés.

La Commission communautaire française, membre du CREONS a accepté de collaborer à la préparation du colloque : «Pour un enseignement du XX^{ème} siècle».

Le Service Enseignement de la Commission communautaire française a pris en charge le thème : «Pour une pédagogie de la réussite»

Il a fait appel à des experts issus des différents pouvoirs organisateurs du CPEONS en privilégiant les exposés critiques relatifs à des expériences de terrain.

1. *En ce qui concerne le coût de l'organisation*, le service Enseignement a compté sur ses propres ressources humaines. La conception, l'organisation et la rédaction de documents de travail ont été réalisés au sein de l'Administration.

Tous les exposés et l'animation des ateliers ont été assumés à titre gracieux.

Le colloque a eu lieu dans les locaux de nos institutions scolaires du CERIA. Le repas de midi a été servi au restaurant communautaire au prix de 200 francs par personne, boisson comprise (à charge des participants).

2. *Le nombre des participants ainsi que leur activité professionnelle* (voir annexe).

Il faut noter que le colloque a eu lieu lors de la première semaine du mouvement de protestation des enseignants. Une cinquantaine de personnes inscrites n'ont pas pu rejoindre le colloque.

3. *Le suivi du colloque :*

- a) La synthèse des travaux sera communiquée lors du colloque général du CPEONS le 26 mars prochain à l'Hôtel de Ville de Bruxelles;
- b) Le CPEONS a fait appel à deux agents de la Commission communautaire française pour animer une formation à la «communication et à la négociation». Cette formation de 3 jours avait pour objectif de sensibiliser les enseignants du secondaire aux avantages de la collégialité et aux méthodes à utiliser pour sa mise en place.
- c) Une journée d'étude sera organisée à l'intention des directions et enseignants de l'enseignement secondaire et spécial de la Commission communautaire française le 25 avril.

Deux ateliers seront proposés : «l'évaluation formative» et «la pédagogie différenciée».

Ces deux ateliers, essentiellement pragmatiques, auront pour objectif l'élaboration et l'adaptation d'outils à la situation spécifique de chaque école (grille horaire, plans d'apprentissage individuel...).

COLLOQUE CPEONS
«Pour une pédagogie du XXIème siècle»

Colloque thématique du 9 février 1996
 Commission communautaire française
 «Pédagogie de la réussite»

- | | |
|---|-----|
| 1. Nombre total de personnes inscrites à la journée : | 198 |
| 2. Statuts des participants : | |
| a) Fonctionnaires Service Enseignement Commission communautaire française : | 12 |
| b) Membres du personnel Enseignant Commission communautaire française (y compris Directions) : | 27 |
| c) Membres des CPMS/Commission communautaire française : | 16 |
| d) Responsables CPEONS, Conseil de l'Education, Cabinet E. Thomas : | 7 |
| e) Membres du personnel Enseignant autres que Commission communautaire française : | 110 |
| f) Membres du personnel PMS autres que Commission communautaire française : | 15 |
| g) Inspection : | 11 |
| h) Pouvoirs organisateurs autres que Commission communautaire française ayant participé au Colloque : | |
| - Ville de Bruxelles | |
| - Ville de Charleroi | |
| - Province du Brabant Wallon | |
| - Province de Liège | |
| - Province du Hainaut | |
| - Ville de Liège | |
| - Communauté française | |
| - CPEONS | |
| - Conseil de l'Education et de la Formation. | |

Question n° 56 de M. Cornelissen du 4 mars 1996.

Abonnements MTB mis à la disposition des fonctionnaires transférés de la Province.

Depuis plusieurs années déjà, la STIB accorde des facilités tarifaires au personnel qui travaille pour le compte des administrations et des institutions régionales bruxelloises.

A la suite de la scission de la Province du Brabant et du transfert de ses compétences à Bruxelles, à la Région bruxelloise et aux Commissions communautaires, ces avantages ont été très normalement étendus aux fonctionnaires nouvellement transférés.

Selon des informations que j'ai recueillies récemment, il semblerait toutefois que le personnel enseignant venant de la Province n'en bénéficie pas.

Monsieur le Ministre peut-il me confirmer si ces informations sont exactes?

Dans l'affirmative, juge-t-il cette situation équitable ou compte-t-il prendre des mesures pour y remédier?

Réponse : En réponse à la question posée par l'honorable membre, j'ai le plaisir de lui faire savoir que les membres du personnel enseignant, subventionnés par la Communauté française, n'entrent pas dans le champ d'application de l'arrêté du Collège du 9 mai 1995 réglant à titre provisoire la situation du personnel de la province de Brabant transféré à la Commission communautaire française et que jouissant par ailleurs du statut défini par la Communauté française, ils ne bénéficient pas de l'avantage de l'abonnement STIB.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES,
MONSIEUR ERIC ANDRÉ

Question n° 45 de Mme Fraiteur du 20 février 1996.

Participation d'agents de l'administration de la Commission communautaire française à des colloques ou manifestations.

Un certain nombre d'agents de l'Administration de la Commission communautaire française ont l'occasion de participer à des colloques ou manifestations diverses, notamment à l'étranger.

Ces déplacements sont mis à charge du budget de la Commission communautaire française dans le cadre, je suppose, de chacune des divisions organiques concernées.

S'il paraît légitime et positif de permettre aux fonctionnaires de notre commission de prendre part à ces colloques, il est cependant tout aussi légitime de s'interroger sur le retour de cette participation, outre l'image promotionnelle de la Commission communautaire française et l'intérêt personnel du participant bien entendu.

Je m'interroge donc sur les critères qui prévalent quant au choix des colloques ou autres manifestations donnant lieu à une présence de l'administration?

D'autre part, chaque participant est-il tenu de rédiger un rapport relatant le contenu du colloque?

Ne serait-il pas opportun de prévoir une communication du Conseil consultatif, voire dans certains cas à notre Assemblée (par exemple via les commissions concernées), des éléments d'information émanant de ces diverses participations?

Enfin, les membres du Collège peuvent-ils me préciser – pour l'année 1995 et de manière synthétique – la liste de ces participations, leur nature et leur coût, si possible par divisions budgétaires?

Réponse : Depuis que j'exerce la compétence de membre du Collège chargé de la formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, aucun agent de l'administration de la Commission communautaire française n'a été amené à participer à des colloques ou manifestations dans le cadre des matières relevant de mes attributions.

